

Sénat et Chambre des représentants de Belgique

SESSION DE 2004-2005

16 JUIN 2005

XXXIII COSAC
Luxembourg, 17-18 mai 2005

RAPPORT

FAIT AU NOM DU COMITÉ D'AVIS
FÉDÉRAL CHARGÉ DES QUESTIONS
EUROPÉENNES
PAR
MMES TALHAOUI (S) ET
VERHAERT (CH)

Belgische Senaat en Kamer van volksvertegenwoordigers

ZITTING 2004-2005

16 JUNI 2005

XXXIII COSAC
Luxemburg, 17-18 mei 2005

VERSLAG

NAMENS HET FEDERAAL
ADVIESCOMITÉ VOOR DE
EUROPESE AANGELEGENHEDEN
UITGEBRACHT DOOR
DE DAMES TALHAOUI (S) EN
VERHAERT (K)

Composition de la commission / Samenstelling van de commissie :

Président / Voorzitter : M. Herman De Croo (Ch/K).
Vice-Président / Ondervoorzitter : M. Philippe Mahoux (S).

SÉNAT / SENAAT

Membres / Leden :

SP.A-SPIRIT	Staf Nimmegeers, Fauzaya Talhaoui.
VLD	Jacques Germeaux, Stefaan Noreilde.
PS	Pierre Galand, Philippe Mahoux.
MR	François Roelants du Vivier, Nathalie de T' Serclaes.
CD&V	Luc Van den Brande.
Vlaams Belang	Karim Van Overmeire.

Suppléants / Plaatsvervangers :

Fatma Pehlivan, Lionel Vandenberghie.
Pierre Chevalier, Luc Willems.
Jean Cornil, Marie-José Laloy.
Jihane Annane, Alain Destexhe.
Jan Steverlynck.
Frank Creyelman.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS / KAMER VAN VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

Membres / Leden :

VLD	Karel Pinxten, Hilde Vautmans
PS	Valérie Déom, Patrick Moriau.
MR	Daniël Ducarme, Josée Lejeune.
SP.A-SPIRIT	Philippe De Coene, Inga Verhaert.
CD&V	Herman Van Rompuy.
Vlaams Belang	Guido Tastenhoye.

Suppléants / Plaatsvervangers :

Miguel Chevalier, Stephan Goris, Luk Van Biesen.
Jean-Marc Delizée, Jean-Pol Henry, Karine Lalieux.
Hervé Hasquin, Philippe Monfils.
Cemal Cavdarli, Dalila Douifi, Geert Lambert.
Roel Deseyn, Greta D'Hondt.
Alexandra Colen, Francis Van den Eynde.

PARLEMENT EUROPÉEN / EUROPEES PARLEMENT

Membres / Leden :

VLD	Dirk Sterckx.
CD&V-N-VA	Ivo Belet, Jean Luc Dehaene.
PS	Philippe Busquin, Alain Hutchinson.
MR	Antoine Duquesne.
SP.A-SPIRIT	Mia De Vits.
CDH	Raymond Langendries.
Vlaams Belang	Philip Claeys.
Agalev-Écolo	Bart Staes.

Suppléants / Plaatsvervangers :

Annemie Neyts-Uyttebroeck.
Frieda Bepoels, Marianne Thyssen.
Véronique De Keyser, Marc Tarabella.
Gérard Deprez, Frédérique Ries.
Saïd El Khadraoui, Anne Van Lancker.
Mathieu Grosch.
Koenraad Dillen, Frank Vanhecke.
Pierre Jonckheer.

SOMMAIRE

Avant-propos

1. Projet-pilote relatif au contrôle du respect du principe de la subsidiarité (Troisième paquet ferroviaire);

2. Echange de vues sur la proposition polonaise de modifier l'article 4.2 du règlement de la COSAC;

3. Echange de vues avec M. Jeannot Krecké, ministre luxembourgeois de l'Economie et du Commerce extérieur, sur la Stratégie de Lisbonne;

4. Renforcement de la coopération entre les Parlements concernant le contrôle du budget de l'Union européenne;

5. Rôle des parlements nationaux au niveau de l'espace de liberté, de sécurité et de justice;

6. Echange de vues avec M. Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg;

7. Echange de vues avec M. Anders Forsberg, président du groupe de travail IPEX et secrétaire général du Riksdag suédois, sur les progrès au niveau de l'IPEX;

8. Contribution de la XXXIII^e COSAC.

Annexes :

1. Rapport sur les résultats du projet-pilote de la COSAC relatif au troisième paquet ferroviaire

2. Réponses du Sénat et de la Chambre des représentants au questionnaire du Secrétariat de la COSAC sur les résultats du projet-pilote relatif au troisième paquet ferroviaire

3. Lettre de M. Robert Smolen, président de la Commission des Affaires européennes de la Chambre polonaise

4. Contribution de la délégation des Pays-Bas à la discussion sur la mise en œuvre du budget

5. Documents de M. Anders Forsberg sur IPEX

6. Contribution de la XXXIII^e COSAC

7. Compte rendu de la réunion des présidents des délégations auprès de la COSAC, Luxembourg, le 9 février 2005

INHOUD

Woord vooraf

1. Piloot-project betreffende de controle van het subsidiariteitsprincipe (Derde spoorwegpakket);

2. Gedachtewisseling over het Poolse ontwerp tot wijziging van artikel 4.2 van het COSAC-reglement;

3. Gedachtewisseling met de heer Jeannot Krecké, Luxemburgs minister voor Economie en Buitenlandse Handel, over de Lissabonstrategie;

4. Versterking van de samenwerking tussen de Parlementen betreffende de controle op de begroting van de Europese Unie;

5. Rol van de nationale parlementen op het gebied van de ruimte voor vrijheid, veiligheid en recht;

6. Gedachtewisseling met de heer Jean-Claude Juncker, eerste minister van Luxemburg;

7. Gedachtewisseling met dhr Anders Forsberg, voorzitter van de IPEX-werkgroep en secretaris-generaal van de Zweedse Riksdag, over de vooruitgang van IPEX;

8. Bijdrage van de XXXIII^e COSAC.

Bijlagen :

1. Verslag over de resultaten van het piloot-project van de COSAC betreffende het derde spoorwegpakket

2. Antwoorden van de Senaat en de Kamer van volksvertegenwoordigers op de vragenlijst van het Secretariaat van de COSAC over de resultaten van het piloot-project betreffende het derde spoorwegpakket.

3. Brief van de heer Robert Smolen, voorzitter van de Commissie voor de Europese Aangelegenheden van de Poolse Kamer

4. Bijdrage van de Nederlandse delegatie over de uitvoering van de EU-begroting

5. Documenten van de heer Anders Forsberg over IPEX

6. Bijdrage van de XXXIII^e COSAC (Engelse versie)

7. Beknopt verslag van de voorzitters van de COSAC-delegaties, Luxembourg, 9 februari 2005

AVANT- PROPOS

La XXXIII^e COSAC a eu lieu à Luxembourg, les mardi 17 et mercredi 18 mai 2005.

Cette conférence des organes spécialisés en affaires communautaires est organisée deux fois par an par le Parlement du pays qui assure la présidence de l'Union européenne. Elle réunit les délégations des commissions parlementaires spécialisées en affaires européennes des parlements des pays membres de l'Union, des États candidats ainsi qu'une délégation du Parlement européen. Le but de cette Conférence est d'améliorer l'information et l'échange entre les parlements de l'Union européenne afin de renforcer le contrôle parlementaire dans le processus de décision européen.

La délégation du Comité d'avis fédéral chargé des Questions européennes était composée de M. Philippe Mahoux (sénateur), Co-président du Comité d'avis, Mme Fauzaya Talhaoui (sénatrice) et Mme Inga Verhaert (députée).

1. Projet-pilote relatif au contrôle du respect du principe de la subsidiarité (Troisième paquet ferroviaire)

La COSAC a décidé lors de sa XXXII^e réunion qui a eu lieu le 23 novembre 2004 à la Haye d'effectuer un projet-pilote afin d'évaluer comment le mécanisme d'alerte précoce pour la subsidiarité prévu par le traité constitutionnel pourrait fonctionner en pratique. La COSAC a choisi le troisième paquet ferroviaire de la Commission européenne comme objet de cette expérience. Ce paquet se compose des propositions d'actes législatifs suivants :

— La proposition de règlement concernant les compensations en cas de non-respect des exigences de qualité contractuelles applicables aux services de fret ferroviaire {COM (2004) 144};

— La proposition de directive relative à la certification du personnel de bord assurant la conduite de locomotives et de trains sur le réseau ferroviaire de la Communauté {COM (2004) 142};

— La proposition de règlement sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires internationaux {COM (2004) 143};

— La proposition de directive modifiant la directive 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires {COM (2004) 139}.

WOORD VOORAF

De drieëndertigste COSAC vond plaats op dinsdag 17 en woensdag 18 mei 2005 in Luxemburg.

De COSAC (*Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires*) wordt twee keer per jaar georganiseerd door het parlement van het land dat het EU-voorzitterschap uitoefent. Ze wordt bijgewoond door de afvaardigingen van de in Europese aangelegenheden gespecialiseerde parlementaire commissies van de lidstaten van de Unie, alsmede door een delegatie van het Europees Parlement. De conferentie heeft voorts tot doel de informatieverstrekking en -uitwisseling tussen de parlementen van de Europese Unie te verbeteren teneinde de parlementaire controle op de Europese besluitvorming te versterken.

De afvaardiging van het Federaal Adviescomité voor de Europese Aangelegenheden was samengesteld uit de heer Philippe Mahoux (senator), covoorzitter van voormeld Adviescomité, mevrouw Fauzaya Talhaoui (senatrice) en mevrouw Inga Verhaert (kamerlid).

1. Piloot-project betreffende de controle van het subsidiariteitsprincipe (Derde spoorwegpakket)

De COSAC heeft tijdens haar XXXII^e vergadering, die heeft plaatsgehad op 23 november 2004 in Den Haag, beslist een proefproject op te zetten om te beoordelen hoe het mechanisme voor vroegtijdige waarschuwing voor de subsidiariteit, waarin het grondwetgevend verdrag voorziet, in de praktijk zou kunnen werken. Als onderwerp voor dat experiment heeft de COSAC het derde spoorwegpakket gekozen. Dat pakket omvat de volgende ontwerpen van wetgevende handeling :

— Het voorstel van verordening betreffende compensatie bij niet-naleving van contractuele kwaliteitseisen voor diensten op het gebied van goederenvervoer per spoor {COM (2004) 144};

— Het voorstel voor een richtlijn inzake de certificering van het treinpersoneel belast met de besturing van locomotieven en treinen op het spoorwagwegnet van de Gemeenschap {COM (2004) 142};

— Het voorstel voor een verordening betreffende de rechten en verplichtingen van reizigers in het internationale treinverkeer {COM (2004) 143};

— Het voorstel voor een richtlijn houdende wijziging van richtlijn 91/440/EEG van de Raad betreffende de ontwikkeling van de spoorwegen in de Gemeenschap {COM (2004) 139}.

Le projet-pilote fut lancé le 1^{er} mars 2005 et les parlements nationaux auraient dû le terminer pour le 12 avril 2005.

Tous les parlements nationaux participant à l'expérience ont envoyé un rapport résumant la procédure utilisée pour effectuer le projet-pilote ainsi que les leçons tirées au cours de l'expérience au secrétariat de la COSAC. Comme requis, le secrétariat de la COSAC a ensuite rédigé un rapport sur la base des réponses des parlements nationaux, pour faciliter un échange de vues et de meilleures pratiques entre les délégations nationales à l'occasion de la XXXIII^e COSAC à Luxembourg (1).

Le secrétariat de la COSAC a reçu 31 rapports au 16 mai 2005. L'UE compte 37 assemblées parlementaires nationales. 6 chambres parlementaires n'ont donc pas participé au projet-pilote (2).

Dans la plupart des cas, la Commission des Affaires européennes était impliquée dans le test (dans 27 des 31 chambres participantes). Dans 16 cas, des commissions sectorielles ont également été impliquées. Il s'agissait soit de la Commission des transports ou de la Commission des Affaires économiques).

Dans plus ou moins la moitié des cas, les gouvernements ont été invités à participer au processus, soit en fournissant des informations écrites ou des évaluations sur la conformité du paquet avec le principe de subsidiarité soit en répondant oralement devant les commissions en charge d'examiner les projets.

Les problèmes constatés lors de cette expérience sont les suivants :

— L'insuffisance de l'argumentation développée par la Commission européenne quant au principe de subsidiarité.

— L'absence de traduction des quatre projets d'actes législatifs examinés pour le projet-pilote dans toutes les langues de l'Union européenne.

— Le peu de temps dont disposent les parlements nationaux pour examiner les projets d'actes législatifs

(1) Le rapport du secrétariat de la COSAC ainsi que les rapports de la Chambre et du Sénat sont repris dans les annexes.

(2) Pour les 6 chambres qui n'ont pas participé au projet-pilote, il s'agit du : Bundestag allemand, de la Chambre des Députés italienne, du Parlement maltais, du Parlement portugais, du Congrès et du Sénat espagnol. Le Parlement portugais était dissous jusqu'au 5 avril 2005 à cause des élections au printemps; il était donc impossible au Parlement portugais d'y participer. Le Parlement maltais n'a pas participé parce qu'il n'y a pas de chemins de fer à Malte.

Het proefproject is op 1 maart 2005 van start gegaan en de nationale parlementen zouden het vóór 12 april 2005 moeten hebben afgerond.

Alle nationale parlementen die aan het experiment hebben deelgenomen, hebben aan het secretariaat van de COSAC een rapport bezorgd waarin de voor het proefproject gebruikte procedure en de tijdens het experiment getrokken lessen worden toegelicht. Zoals gevraagd, heeft het secretariaat van de COSAC vervolgens een rapport opgesteld op grond van de antwoorden van de nationale parlementen, teneinde een uitwisseling van gedachten en beste praktijken te vergemakkelijken tussen de nationale delegaties ter gelegenheid van de XXXIII^e COSAC in Luxemburg (1).

Bij het secretariaat van de COSAC zijn op 16 mei 2005, 31 rapporten ingekomen. Er zijn in de Europese Unie 37 nationale parlementaire assemblys. Zes parlementaire kamers hebben dus niet aan het proefproject deelgenomen (2).

In de meeste gevallen was de commissie voor de Europese Aangelegenheden bij de test betrokken (zulks was het geval voor 27 van de 31 deelnemende kamers). In 16 gevallen waren ook sectorale commissies bij de zaak betrokken. Het betrof ofwel de commissie Vervoer ofwel de commissie voor de Economische Aangelegenheden.

In ongeveer de helft van de gevallen werd aan de regering gevraagd deel te nemen aan het experiment, hetzij door schriftelijke informatie of evaluaties over de conformiteit van het pakket met het subsidiariteitsbeginsel ter beschikking te stellen, hetzij door mondeling te antwoorden in de commissies die met de bespreking van de projecten waren belast.

De tijdens dit experiment vastgestelde problemen zijn de volgende :

— De ontoereikendheid van de argumentatie van de Europese Commissie in verband met het subsidiariteitsbeginsel.

— Het feit dat de vier ontwerpen van wetgevende handeling die in het kader van het proefproject zijn onderzocht niet in alle talen van de Europese Unie zijn vertaald.

— De beperkte tijd waarover de nationale parlementen beschikken om de ontwerpen van wetgevende

(1) Het rapport van het COSAC-secretariaat en de rapporten van Kamer en Senaat zijn in de bijlagen opgenomen.

(2) De volgende 6 kamers hebben niet aan het proefproject deelgenomen: de Duitse Bundestag, de Italiaanse Kamer van volksvertegenwoordigers, het Maltees Parlement, het Portugees Parlement en het Spaanse Congres, alsmede de Spaanse Senaat. Het Portugees Parlement was ontbonden tot 5 april 2005 als gevolg van de verkiezingen tijdens het voorjaar en kon dus onmogelijk deelnemen. Het Maltees Parlement heeft niet deelgenomen omdat er op Malta geen spoorwegen zijn.

de la Commission et émettre, le cas échéant, un avis motivé. La période de 6 semaines, prévue par le Traité constitutionnel, est relativement courte.

— La difficulté de différencier le principe de subsidiarité et le principe de proportionnalité.

— La disponibilité des informations relatives à la position adoptée par d'autres parlements nationaux. Les parlements nationaux auraient besoin d'un réseau informel pour échanger leurs informations pendant la période de 6 semaines.

M. Philippe Mahoux, président de la délégation du Sénat au Comité d'avis fédéral chargé de questions européennes, a fait observer qu'il aurait fallu retenir pour ce projet-pilote un projet d'acte législatif moins technique et dont il était certain qu'il posait un problème au niveau de la subsidiarité, ce qui aurait permis à chaque assemblée de mener ce projet-pilote à son terme, à savoir l'émission d'un avis motivé. D'autre part, il est manifeste qu'outre l'aspect juridique, l'examen du respect du principe de subsidiarité est de nature politique. Dans les États fédéraux comme la Belgique viennent s'ajouter des étapes internes supplémentaires afin de déterminer le niveau de pouvoir compétent. Il peut également s'agir de compétences mixtes qui concernent plusieurs niveaux de pouvoir. Le problème du délai soulevé par d'autres intervenants est d'autant plus important pour les États fédéraux.

Il ressort des autres interventions que la Commission doit motiver davantage ses propositions au regard de la subsidiarité afin de faciliter son examen par les parlements nationaux. Parmi les problèmes constatés lors de la mise en œuvre de ce projet-pilote, il convient de distinguer les difficultés liées à l'examen du principe de subsidiarité et les questions techniques comme la traduction des documents dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

La COSAC pourrait attirer l'attention de la Commission sur les motivations insuffisantes quant au respect du principe de subsidiarité dans les propositions d'actes législatifs qu'elle transmet. Un deuxième, voire un troisième test s'avère nécessaire.

Le rapport rédigé par le secrétariat de la COSAC concernant ce projet-pilote et la façon dont il s'est déroulé au sein des 31 chambres participantes, figure en annexe 1 du présent rapport. Les contributions de la

handeling van de Commissie te bespreken en om in voorkomend geval een met redenen omkleed advies uit te brengen. De in het Verdrag tot vaststelling van een Grondwet bepaalde termijn van 6 weken is vrij kort.

— De moeilijkheid om een onderscheid te maken tussen het subsidiariteitsbeginsel en het evenredigheidsbeginsel.

— De beschikbaarheid van de inlichtingen in verband met het standpunt van andere nationale parlementen. De nationale parlementen zouden moeten kunnen beschikken over een informeel netwerk om hun inlichtingen uit te wisselen tijdens de periode van 6 weken.

De heer Philippe Mahoux, voorzitter van de afvaardiging van de Senaat in het Federaal Adviescomité voor de Europese Aangelegenheden, merkte op dat men voor dit proefproject een minder technisch ontwerp van wetgevende handeling had moeten kiezen, waarvan het vast stond dat het een probleem deed rijzen op het vlak van de subsidiariteit. Dat zou het mogelijk gemaakt hebben dat iedere assemblee dit proefproject tot een goed einde zou hebben gebracht, en zou met name in een met redenen omkleed advies geresulteerd hebben. Aan de andere kant is het duidelijk dat de analyse van de eerbiediging van het subsidiariteitsbeginsel, naast het juridische aspect, een probleem van politieke aard is. In federale Staten zoals België, komen daar nog een aantal interne extra stadia bij om te bepalen wat het bevoegde beleidsniveau is. Het kan ook gaan om gemengde bevoegdheden die op verscheidene bevoegdheidsniveaus betrekking hebben. Het probleem van de termijn dat door andere sprekers is opgeworpen, is des te belangrijker voor de federale Staten.

Uit de andere uiteenzettingen blijkt dat de Commissie haar voorstellen wat de subsidiariteit betreft meer moet motiveren teneinde de bespreking ervan, door de nationale parlementen, te faciliteren. Eén van de problemen die werden vastgesteld bij de tenuitvoerlegging van dit proefproject, had betrekking op de moeilijkheden die rijzen bij de analyse van het subsidiariteitsbeginsel en op de technische vragen zoals de vertaling van de documenten in alle officiële talen van de EU.

De COSAC zou de aandacht van de Commissie kunnen vestigen op de ontoereikende motiveringen op het stuk van de naleving van het subsidiariteitsbeginsel bij de voorstellen tot wetgevende handelingen die de Commissie verzendt. Een tweede of zelfs een derde toetsing blijkt noodzakelijk.

Het door het COSAC-secretariaat opgestelde verslag over dit proefproject en over de wijze waarop het in de 31 deelnemende kamers is verlopen, gaat als bijlage 1 bij dit rapport. De bijdragen van de Kamer en

Chambre et du Sénat relatives au déroulement du projet-pilote figurent en annexe 2.

Le ministre des Transports luxembourgeois, M. Lucien Lux, a fait observer que le projet qui pose le plus de problèmes au niveau du Conseil est la proposition de règlement relative aux compensations en cas de non-respect des exigences de qualité contractuelles applicables aux services de fret ferroviaire (doc. COM 144). Faut-il conserver ce paquet ferroviaire ou bien le disloquer comme le souhaitent la plupart des États membres afin d'aller de l'avant sur les projets qui ne posent pas problème ?

2. Échange de vues sur la proposition polonaise de modifier l'article 4.2 du règlement de la COSAC

Par lettre du 30 mars 2005, adressée à M. Ben Fayot, président de la Commission des affaires européennes de la Chambre des Députés luxembourgeoise, M. Robert Smolen, son homologue du Sjem polonais propose de modifier l'article 4.2 du règlement de la COSAC dès que l'Union européenne aura entamé avec l'Ukraine des discussions en vue de son adhésion à l'UE. Ceci permettrait à l'Ukraine de participer, à part entière, aux réunions de la COSAC. Dans l'intervalle, M. Smolen propose que l'Ukraine participe à la COSAC en tant qu'invitée spéciale, sur la base de l'article 4.3 du règlement.. La lettre de M. Smolen est reprise en annexe 3.

De nombreuses délégations (pays baltes, Pologne, Autriche, Slovénie, ...) soutiennent cette proposition qui serait de nature à lancer un signal positif à l'Ukraine en vue de son adhésion future à l'Union européenne. La politique traite aussi de symboles; il s'agit ici de la reconnaissance de la voie démocratique suivie par l'Ukraine. L'Ukraine est un État important pour la stabilité de l'Europe. Il convient donc d'adopter une attitude souple et permettre dès à présent à l'Ukraine de participer à la COSAC sur la base de l'article 4.3 (statut d'invité spécial).

M. Jo Leinen, président de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, fait observer que l'Ukraine est un pays qui doit avoir une option pour l'adhésion. Toutefois, il faut éviter de modifier trop régulièrement le règlement de la COSAC. En outre, il y a peut être d'autres pays, membres du Conseil de l'Europe, comme la Norvège par exemple, qui souhaiteraient faire partie de la COSAC. Le point 4.3 du règlement pourrait permettre à l'Ukraine d'assister aux débats de la COSAC lorsque les points particuliers de l'ordre du jour lui semblent importants.

van de Senaat met betrekking tot het verloop van het proefproject zijn als bijlage 2 bijgevoegd.

De Luxemburgse minister van Vervoer, de heer Lucien Lux, merkte op dat het project dat op het vlak van de Raad het meeste problemen doet rijzen, het voorstel van reglement is met betrekking tot de compensaties bij niet-naleving van de contractueel vastgelegde kwaliteitsvereisten die van toepassing zijn op de diensten inzake goederenvervoer langs het spoor (stuk COM 144). Moet men dit spoorpakket behouden of het afzonderlijk behandelen, zoals het merendeel van de lidstaten het wensen, teneinde vooruitgang te boeken in de projecten die geen probleem doen rijzen ?

2. Gedachtewisseling over het Poolse ontwerp tot wijziging van artikel 4.2 van het COSAC reglement

Bij brief van 30 maart 2005, gericht aan de heer Ben Fayot, voorzitter van de commissie voor de Europese aangelegenheden van de Luxemburgse Kamer van volksvertegenwoordigers, vraagt de heer Robert Smolen, zijn collega van de Poolse Sjem, artikel 4.2 van het COSAC-reglement te wijzigen zodra de Europese Unie met Oekraïne besprekingen zal zijn begonnen met het oog op de toetreding van Oekraïne tot de Europese Unie. Zulks zou Oekraïne de mogelijkheid bieden op volwaardige wijze aan de COSAC-vergaderingen deel te nemen. In de tussentijd stelt de heer Smolen voor dat Oekraïne, conform artikel 4.3 van het reglement, als bijzondere genodigde deelneemt. De brief van de heer Smolen gaat als bijlage 3.

Tal van afvaardigingen (Baltische Staten, Polen, Oostenrijk, Slovenië, ...) steunen dat voorstel, waardoor een positief signaal naar Oekraïne kan worden uitgezonden met het oog op de toekomstige toetreding van dat land tot de Europese Unie. In de politiek gaat het ook om symbolen : het gaat hier om de erkenning van de democratische weg die Oekraïne heeft gevolgd. Voorts is Oekraïne een belangrijke Staat voor de stabiliteit van Europa. Het is dus zaak een soepele houding aan te nemen en nu reeds toe te staan dat Oekraïne op grond van artikel 4.3 (statuut van bijzondere genodigde) deelneemt.

De heer Jo Leinen, voorzitter van de commissie voor constitutionele aangelegenheden van het Europees Parlement, merkt op dat Oekraïne een land is dat de mogelijkheid moet krijgen toe te treden tot de EU. Men moet evenwel voorkomen het COSAC-reglement al te vaak te wijzigen. Daar komt nog bij dat misschien andere landen, die ook lid zijn van de Raad van Europa, zoals Noorwegen bijvoorbeeld, lid wensen te worden van de COSAC. Punt 4.3 van het reglement kan Oekraïne in staat stellen aan de COSAC-debatten deel te nemen wanneer dat land specifieke agenda-punten belangrijk acht.

Lord Grenfell, président de la délégation de la «House of Lords», rappelle que l'article 4.3 du règlement n'a pas trait aux parlementaires. Seul l'article 4.2 pourrait rencontrer la demande ukrainienne. Toutefois, l'on y parle uniquement de «pays candidat». L'Ukraine n'est pas un pays candidat au sens précis du terme.

M. Philippe Mahoux, président de la délégation du Sénat au Comité d'avis chargé de Questions européennes, souligne que la COSAC se doit d'adopter une démarche cohérente par rapport à l'ensemble des institutions européennes. Des critères précis doivent être suivis si l'on veut éviter de prendre des décisions dictées par l'opportunité du moment. L'article 4.3 du règlement ne s'applique qu'aux pays candidats à l'adhésion, désignés officiellement.

En conclusion des débats, M. Ben Fayot, président de la commission des affaires européennes de la Chambre des députés luxembourgeoise, constate qu'en l'absence d'unanimité quant à la modification du point 4.3 du règlement, ce point n'est pas adopté. En outre, la COSAC ne peut donner aux termes «pays candidat» une autre portée que celle qui découle de la définition officielle donnée par les institutions européennes.

En outre, l'on peut se demander si les dispositions de l'article 4.3 du règlement relatives aux invités spéciaux s'appliquent également stricto sensu aux parlementaires nationaux.

3. Échange de vues avec M. Jeannot Krecké, ministre luxembourgeois de l'Économie et du Commerce extérieur, sur la Stratégie de Lisbonne

A. Exposé du ministre J. Krecké

Force est de constater que l'on a trop peu parlé jusqu'à présent de la Stratégie de Lisbonne, lancée en 2000. Cette stratégie, dont le niveau d'ambition est très élevé, a été quelque peu handicapée par les problèmes liés à l'éclatement de la bulle financière, les attentats du 11 septembre 2001, les crises financières. L'on a également constaté un manque de confiance envers la Stratégie de Lisbonne qui s'est traduit par un faible engagement national. Les États membres n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt pour cette politique communautaire. Il y a également eu beaucoup trop de processus lancés dans le cadre de cette Stratégie, chaque présidence de l'UE en ajoutant de nouveaux.

Lord Grenfell, voorzitter van de afvaardiging van de *House of Lords*, wijst erop dat artikel 4.3 van het reglement niet van toepassing is op parlementsleden. Alleen artikel 4.2 kan op de vraag van Oekraïne inspelen. In dat artikel maakt men evenwel gewag van «kandidaat-land». Oekraïne is echter geen kandidaat-land in de strikte zin van het woord.

De heer Philippe Mahoux, voorzitter van de afvaardiging van de Senaat in het Federaal Adviescomité voor de Europese Aangelegenheden, onderstreept dat de COSAC het aan zichzelf verplicht is zich coherent tegenover het geheel van de Europese instellingen op te stellen. Er moeten nauwkeurige criteria worden gevolgd zo men wil voorkomen dat men bepaalde beslissingen gaat nemen omdat ze op een bepaald ogenblik goed uitkomen. Voorts is artikel 4.3. van het reglement alleen van toepassing op landen die officieel aangewezen zijn als kandidaat om toe te treden.

Ter afronding van de debatten constateert de heer Ben Fayot, voorzitter van de commissie voor de Europese aangelegenheden van de Luxemburgse Kamer van volksvertegenwoordigers, dat bij gebrek aan unanimiteit omtrent de wijziging van punt 4.3 van het reglement, dat punt niet wordt aangenomen. Bovendien kan de COSAC aan de term «kandidaat-land» geen andere inhoud geven dan die welke uit de door de Europese instellingen gegeven officiële definitie voortvloeit.

Bovendien rijst de vraag of de bepalingen van artikel 4.3 van het reglement met betrekking tot de bijzondere genodigden ook *sensu stricto* op de nationale parlementsleden van toepassing zijn.

3. Gedachtewisseling met de heer Jeannot Krecké, Luxemburgs minister voor Economie en Buitenlandse Handel, over de Lissabonstrategie

A. Uiteenzetting door minister J. Krecké

Het moet worden gezegd: tot dusver is er te weinig over de in 2000 gelanceerde Strategie van Lissabon gepraat. Die strategie, die heel hoog mikt, heeft enigszins hinder ondervonden van de problemen in verband met het uiteenspatten van de financiële zeepbel, de aanslagen van 11 september 2001 en de financiële crises. Er is ten opzichte van de Strategie van Lissabon ook een gebrek aan vertrouwen vastgesteld, wat tot uiting is gekomen in een zwak nationaal engagement. De lidstaten hebben voor dat communautair beleid weinig interesse getoond. Er zijn in het kader van die Strategie ook veel te veel processen gelanceerd: met elk EU-voorzitterschap kwamen er nieuwe bij.

Face à cet « engorgement », l'on a décidé de rationaliser la Stratégie et de réduire le nombre de rapports à transmettre par les États membres. Le Conseil adoptera un ensemble de « lignes directrices intégrées » constituées de deux éléments : les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE). Ces lignes se composent de deux volets économiques (un volet microéconomique et un volet macroéconomique) ainsi que d'un volet emploi. Les priorités seront axées sur la recherche et le développement, l'innovation notamment en faveur des PME, la mise en place d'un environnement plus attrayant pour les entreprises, une meilleure coordination des politiques économiques au sein de l'eurogroupe, le relèvement du taux d'emploi, les investissements dans les ressources humaines, l'éducation et la formation.

Sur la base des « lignes directrices intégrées », les États membres établiront, sous leur responsabilité, des « programmes nationaux de réforme ». La Commission examinera les priorités retenues par chaque État membre. Si certaines lignes directrices ne figurent pas dans leur programme national, l'État membre concerné devra se justifier. Le principe du « naming, shaming, blaming » n'a pas été retenu. Le « peer support » ou « peer pressure » s'avère suffisant.

Le Conseil Écofin du 10 mai 2005 a révélé les disparités existant entre les États membres quant à leur taux de croissance. Le Portugal pourrait dépasser les 6 % de déficit et l'Italie pose problème quant à la façon dont elle a présenté son budget. Il n'a pas été possible d'associer les perspectives financières à la Stratégie de Lisbonne. Cette procédure n'aurait pas fonctionné correctement. L'on aurait dû associer à chaque réforme un chiffre bien précis.

En ce qui concerne les perspectives financières, six États membres ne veulent pas dépasser 1 % du PIB communautaire alors que la Commission propose 1,14 %. Les fonds de cohésion seront, *ipso facto*, durement touchés. Le rabais britannique n'a plus de raison d'être et va en augmentant à la suite des nouvelles adhésions. Aucun accord n'est intervenu jusqu'à présent quant à un financement alternatif des objectifs du millénaire pour le développement (ODM) par le biais de taxes sur le kérosène ou les billets d'avion.

Le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) a été réformé. Les États membres seront obligés d'utiliser les plus-values qu'ils génèrent afin de diminuer la dette, qui n'est que le résultat de déficits excessifs. Il n'y a toutefois pas de relâchement. Au-delà de 3 % de déficit, la Commission est tenue de faire rapport. L'interprétation qui a été donnée au PSC est plus intelligente. On ne met pas sur le même pied un État membre dont la dette publique est de 100 % du PNB

Om niet te « verstikken » werd beslist de Strategie rationeel aan te pakken en het aantal rapporten te beperken dat de lidstaten moeten doorzenden. De Raad zal een geheel van « geïntegreerde richtsnoeren » aannemen die zijn samengesteld uit twee elementen : de globale richtsnoeren van het economisch beleid en de richtsnoeren voor het werkgelegenheidsbeleid. Die richtsnoeren bestaan uit twee economische delen (een micro-economisch en een macro-economisch deel), en een werkgelegenheidsdeel. De prioriteiten zullen gericht zijn op onderzoek en ontwikkeling, innovatie, met name ten gunste van de kmo's, de totstandbrenging van een aantrekkelijker kader voor de ondernemingen, een betere coördinatie van de economische beleidskeuzes in de eurogroep, de opvoering van de werkgelegenheidsgraad en investeringen in menselijk kapitaal, onderwijs en opleiding.

Op grond van de « geïntegreerde richtsnoeren » zullen de lidstaten onder hun verantwoordelijkheid « nationale hervormingsprogramma's » opstellen. De Commissie zal de prioriteitskeuze van elke lidstaat onderzoeken. Als bepaalde krachtlijnen niet in het nationaal programma voorkomen, zal de betrokken lidstaat zich moeten verantwoorden. Er is niet gekozen voor het « naming, shaming, blaming »-principe; « peer support » of « peer pressure » blijkt voldoende.

Op de Ecofin-raad van 10 mei 2005 zijn inzake het groeicijfer de afwijkingen tussen de lidstaten aan het licht gekomen. Portugal zou een tekort van 6 % kunnen optekenen en inzake Italië rijzen problemen in verband met de wijze waarop zijn begroting wordt voorgesteld. Het is niet mogelijk gebleken de financiële vooruitzichten aan de Strategie van Lissabon te koppelen. Die procedure zou niet correct hebben gewerkt. Men had voor elke hervorming een precies cijfer moeten vooropstellen.

Inzake de financiële vooruitzichten willen zes landen 1 % van het BBP van de Unie niet overschrijden, terwijl de Commissie 1,14 % voorstelt. Dat zal *ipso facto* zwaar wegen op de cohesiefondsen. De Britse korting heeft niet langer een reden van bestaan en verloopt als gevolg van de nieuwe toetredingen in stijgende lijn. Tot dusver is nog geen enkel akkoord bereikt inzake een alternatieve financiering van de Millenniumdoelstellingen door middel van een heffing op de kerosine of de vliegtuigtickets.

Het Stabiliteits- en Groeipact (SGP) is hervormd. De lidstaten zullen verplicht worden hun gerealiseerde meerwaarden aan te wenden voor de vermindering van de schuld, die louter het resultaat is van buitensporige tekorten. Er is echter geen sprake van een verslapping. Als het tekort 3 % te boven gaat, moet de Commissie een rapport opstellen. De interpretatie die aan het SGP is gegeven, is verstandiger. Een lidstaat met een overheidsschuld van 100 % van het BNP wordt niet op

avec un État dont la dette est de 20 % même si tous deux dépassent temporairement le taux de 3 % de déficit public.

B. Échange de vues

Les différentes interventions des délégués à la COSAC ont mis en lumière les observations suivantes.

Les parlements nationaux sont tenus d'exercer un contrôle démocratique sur les plans nationaux de réforme que les États membres devront élaborer en octobre 2005 dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. Au Parlement européen incombe le contrôle de la stratégie et de la politique communautaire.

Dans certains pays, comme le Portugal, les résultats dans les matières de base comme les mathématiques et les sciences sont mauvais. Une action nationale dans le secteur de l'éducation s'impose. Il convient également de favoriser la formation et la mobilité des scientifiques au sein de l'UE, indispensables à la recherche et au développement. Il faut créer des emplois innovants dans le secteur biomédical, la physique, la chimie ou la science des matériaux et réduire les coûts liés à la recherche appliquée. Il faut dégager les moyens financiers afin d'investir dans l'espace européen de recherche et de développement (7^e programme-cadre). Un accord sur les perspectives financières en juin 2005 est indispensable.

La Stratégie de Lisbonne a péché jusqu'à présent par un manque d'efficacité dû au manque de volontarisme dont les États membres ont fait preuve mais aussi à la complexité du processus. La simplification adoptée par le Conseil européen des 16 et 17 mars 2005 devrait insuffler un nouveau dynamisme à cette stratégie qui est désormais plus claire et plus réaliste.

Investir dans la cohésion sociale et le développement durable n'est pas incompatible avec la compétitivité. À titre d'exemple, un délégué finlandais fait observer qu'au sein de l'UE, la Suède, la Finlande et le Danemark, trois pays nordiques, sont plus compétitifs que les États-Unis lorsque l'on applique les critères de Lisbonne. Ces pays se caractérisent par un taux de fiscalité assez élevé, des services universels à la disposition des personnes fortunées et des moins nantis, la gratuité des soins de santé et de l'éducation. La solidarité et l'égalité sont les deux piliers sur lesquels repose la société nordique. Investir dans la protection de l'environnement et le bien-être social, c'est également rendre la société plus compétitive et favoriser l'emploi. Il convient de mettre l'environnement et le social sur le même pied que l'économique. En outre, il est difficile de concurrencer l'économie de

gelijke voet gesteld met één die een schuld van 20 % heeft, zelfs als beide tijdelijk het begrotingstekort van 3 % overschrijden.

B. Gedachtewisseling

In de verschillende toespraken van de COSAC-afgevaardigden kwamen de volgende opmerkingen aan bod.

De nationale parlementen behoren democratische controle uit te oefenen op de nationale hervormingsplannen die de lidstaten in oktober 2005 in het kader van de Strategie van Lissabon zullen moeten uitwerken. Het komt het Europees Parlement toe de strategie en het communautair beleid te controleren.

In bepaalde landen, zoals Portugal, zijn de resultaten in basisvakken zoals wiskunde en wetenschappen slecht. Nationale actie in de onderwijssector is dus nodig. De opleiding en de mobiliteit van de wetenschappers in de Europese Unie moet ook worden begunstigd, omdat die voor het onderzoek en de ontwikkeling onontbeerlijk zijn. Men moet innoverende banen scheppen in de biomedische sector, de fysica, de chemie dan wel de materiaalkunde, alsook de kosten van het toegepast onderzoek beperken. Voor investeringen in de Europese onderzoeks- en ontwikkelingsruimte (7e kaderprogramma) moeten de nodige financiële middelen worden vrijgemaakt. Voorts moet in juni 2005 een overeenkomst over de financiële prognoses tot stand komen.

De strategie van Lissabon werd tot dusver gekenmerkt door een gebrek aan efficiëntie. De oorzaak daarvan ligt niet alleen in het falend voluntarisme van de lidstaten, maar ook in de complexiteit van het proces. De vereenvoudiging die door de Europese Raad op 16 en 17 maart 2005 is aangenomen, zou die strategie nieuw leven moeten inblazen, aangezien ze voortaan duidelijker en realistischer is.

Investeren in sociale cohesie en duurzame ontwikkeling staat niet noodzakelijk haaks op het concurrentievermogen. Als voorbeeld stelt een Fins afgevaardigde dat het concurrentievermogen van drie Scandinavische EU-landen, met name Zweden, Finland en Denemarken, geëvalueerd op grond van de criteria van Lissabon, groter is dan dat van de Verenigde Staten. Die drie landen hebben een tamelijk hoge belastingdruk, bieden universele diensten aan de bemiddelden en de minder bemiddelden aan, alsook kosteloze gezondheidszorg en onderwijs. Solidariteit en gelijkheid zijn de twee pijlers van de Scandinavische maatschappij. Investeren in milieubescherming en maatschappelijk welzijn maken de maatschappij tevens competitiever en stimuleren de werkgelegenheid. Het milieuaspect en het sociale aspect moeten op gelijke voet worden gesteld als de

pays comme la Chine où la législation sociale et environnementale fait défaut.

Un membre de la délégation française souligne que les missions de la Banque Centrale Européenne (BCE) ne répondent plus aux exigences de l'UE. Il convient de favoriser l'emploi et la croissance au lieu de se «braquer» sur le taux d'inflation.

C. Réplique du ministre

Les interventions des délégués à la COSAC reflètent la grande diversité des opinions et des approches quant à la Stratégie de Lisbonne. Il en va de même lors des réunions du Conseil à Bruxelles. L'approche «sapin de Noël» qui prévalait jusqu'à présent, a été abandonnée car trop de priorités tuent la priorité. L'on a procédé à un recentrage de la Stratégie de Lisbonne.

Certains intervenants ont fait observer que ce recentrage repose par trop sur le pilier économique de la stratégie au détriment des volets social et environnemental. Force est toutefois de constater qu'en matière de cohésion sociale et d'environnement, l'Union européenne n'a rien à envier à d'autres régions du monde, y compris les États-Unis. L'on a dès lors mis l'accent sur l'emploi qui constitue la priorité principale, mais la présidence luxembourgeoise entend également mettre la cohésion sociale en exergue.

La réussite de la relance de Lisbonne dépend avant tout des plans de réforme nationaux et du programme d'action communautaire. Le développement des éco-technologies, l'aspect environnemental ne doivent pas être ressentis comme des éléments de frein à la compétitivité. L'indépendance par rapport aux produits pétroliers dépend également de l'efficacité des mesures prises afin de réduire la consommation de l'industrie mais aussi du secteur privé. Il ne faut pas s'étonner que des pays comme la Chine ou l'Inde avec lesquels l'on a développé des liens commerciaux, nous fassent à présent concurrence.

Quant au rôle de la BCE, sa mission première consiste à maintenir le taux d'inflation à 2 %. C'est au niveau de la coordination des politiques économiques au sein de l'eurogroupe qu'il y a problème.

Enfin, c'est en favorisant l'emploi que l'on renforcera la cohésion sociale.

economie. Bovendien is het niet makkelijk de concurrentie aan te gaan met de economie van landen als China, die geen sociale wetgeving of milieureglementering kennen.

Een lid van de Franse delegatie beklemtoont dat de taken van de Europese Centrale Bank (ECB) niet langer stroken met de vereisten van de EU. Veeleer dan zich uitsluitend te focussen op de inflatie, moeten de werkgelegenheid en de groei worden gestimuleerd.

C. Repliek van de minister

Uit de uiteenzettingen van de COSAC-afgevaardigden blijkt dat de meningen over en de benaderingswijze van de strategie van Lissabon sterk uiteenlopen. Zulks komt ook naar voren tijdens de vergaderingen van de Raad in Brussel. De tot dusver toegepaste «kerstboom»-aanpak werd terzijde geschoven, omdat de echte prioriteiten verloren gaan als er te veel prioriteiten worden gesteld. Men concentreert zich nu opnieuw op de strategie van Lissabon.

Sommige sprekers merkten op dat men daarbij te sterk focust op het economische aspect van de strategie, waardoor het sociale aspect en het milieuelement in de kou blijven staan. We kunnen er niet omheen dat de Europese Unie op het stuk van de sociale verbondenheid en het milieu niet hoeft onder te doen voor eender welke regio in de wereld, zelfs niet voor de Verenigde Staten. Derhalve heeft men zich toegespitst op de werkgelegenheid, die de eerste prioriteit is. Het Luxemburgse voorzitterschap wil evenwel ook de sociale cohesie op de voorgrond plaatsen.

Of de opleving van de strategie van Lissabon kans op slagen heeft, hangt in de eerste plaats af van de nationale hervormingsplannen en van het communautair actieprogramma. De uitbouw van de milieutechnologieën en het milieuaspect mogen niet worden aangevoeld als een rem op het concurrentievermogen. Onze onafhankelijkheid van de petroleumproducten hangt tevens nauw samen met de efficiëntie van de maatregelen die worden genomen om het industrieel, maar ook het particulier verbruik te beperken. Het hoeft ons niet te verwonderen dat landen als China of India, waarmee wij handelsbetrekkingen hebben uitgebouwd, thans met ons in concurrentie treden.

Wat de rol van de ECB betreft, bestaat haar belangrijkste taak erin de inflatie te beperken tot 2 %. De coördinatie van het economisch beleid van de leden van de eurogroep doet evenwel problemen rijzen.

Ten slotte zal het bevorderen van de werkgelegenheid leiden tot het verstevigen van de sociale cohesie.

La présence d'un coordinateur «Lisbonne» au sein de chaque État membre est nécessaire afin de peser sur chaque gouvernement.

4. Renforcement de la coopération entre les Parlements concernant le contrôle du budget de l'Union européenne

La délégation néerlandaise a proposé un rapport sur «La gestion et le contrôle des finances de l'Union européenne» (voir annexe 4). L'objectif doit être de donner une légitimité accrue à la gestion et au contrôle du budget de l'Union européenne en les rendant plus transparents et donc plus démocratiques. Selon le récent rapport de la Cour des comptes européenne, le besoin d'un meilleur contrôle se fait en effet sentir. Plus de 80 % du budget de l'Union européenne est dépensé par les États membres. Il est dès lors normal que les parlements nationaux exercent un contrôle sur celui-ci.

Un certain nombre de recommandations sont dès lors formulées :

- Il faut améliorer le contrôle des dépenses de l'Union européenne, en particulier au niveau national;
- il faut renforcer la responsabilité au niveau des États membres;
- il faut améliorer l'efficacité et l'effectivité du budget de l'Union européenne;
- il faut introduire un modèle d'audit uniforme afin d'améliorer le contrôle;
- il faut améliorer la coopération entre les Cours des comptes européenne et nationales (1);
- il faut améliorer la communication avec les citoyens de l'Union européenne au sujet de ses finances en inscrivant ce point à l'ordre du jour des parlements nationaux.

Le représentant de la Cour des comptes européenne souligne la complexité du budget européen du fait de la délégation des responsabilités. Le problème réside surtout dans les grandes différences administratives et les traditions culturelles de chaque pays. Il est nécessaire d'intensifier la coopération entre la Cour des comptes européenne et les cours des comptes nationales.

La Cour des comptes européenne a formulé un avis à ce sujet l'année dernière (2004). Les fonctionnaires travaillant au sein des cours des comptes nationales devraient notamment aussi être représentés au sein de la Cour européenne. En outre, une coopération au

Iedere lidstaat dient over een «Lissabon»-coördinator te beschikken, die kan wegen op het beleid van de regering van de betrokken Staat.

4. Versterking van de samenwerking tussen de Parlementen betreffende de controle op de begroting van de Europese Unie

De Nederlandse delegatie heeft een rapport voorgesteld over het «Beheer en de controle van de EU-financiën» (zie bijlage 4). Het doel moet zijn het beheer en de controle van de EU-begroting een grotere legitimiteit te geven door dit transparanter en dus democratischer te maken. Volgens het recente verslag van de Europese Rekenkamer is er immers nood aan een betere controle. Meer dan 80 % van de EU-begroting wordt besteed door de lidstaten. Het is dan ook normaal dat de nationale parlementen hierop controle uitoefenen.

Er worden derhalve ook een aantal aanbevelingen geformuleerd :

- de controle op de EU-uitgaven i.h.b. op nationaal vlak moet verbeterd worden;
- de aansprakelijkheid op het niveau van de lidstaten moet scherper gesteld worden;
- de efficiëntie en effectiviteit van het EU-budget moet worden verbeterd;
- om de controle te verbeteren moet er een éénvormig audit-model worden ingevoerd;
- de samenwerking tussen de Europese en de nationale rekenkamers moet worden verbeterd (1);
- de communicatie met de EU-burgers over de EU-financiën verbeteren door deze aangelegenheid op de agenda's van de nationale parlementen te plaatsen.

De vertegenwoordiger van de Europese Rekenkamer wijst op de complexiteit van de EU-begroting door de delegatie van de verantwoordelijkheden. Het probleem bestaat vooral in de grote administratieve verschillen en culturele tradities in de verschillende lidstaten. Er is een noodzaak tot intensievere samenwerking tussen de Europese Rekenkamer en de nationale rekenkamers.

De Europese Rekenkamer heeft hierover vorig jaar (2004) een advies geformuleerd. De nationale ambtenaren van de nationale rekenkamers zouden onder meer ook in de Europese Kamer moeten vertegenwoordigd zijn. Bovendien is er ook samenwerking

(1) Il a aussi déjà été plaidé en ce sens lors de la COSAC de Dublin (mai 2004) (doc. Sénat 3-784/1, doc. Chambre 51 1274/001, p. 16-19).

(1) Ook op de COSAC te Dublin (mei 2004) werd hiervoor reeds gepleit (zie stuk Senaat 3-784/1, stuk Kamer 51 1274/001, blz. 16-19).

niveau des parlements est nécessaire. L'orateur est partisan d'une harmonisation du contrôle budgétaire plutôt que de l'instauration d'un modèle uniforme.

Les interventions des différents membres soulignent unanimement la nécessité d'une coopération plus étroite, tant au niveau des cours des comptes qu'au niveau des parlements.

Le porte-parole du Parlement européen renvoie à la procédure de décharge (« décharge budgétaire ») relative au budget 2003 (résolution du 12 avril 2005) (1). On y souligne également la nécessité d'améliorer le contrôle au sein des États membres.

Il est demandé à la Commission européenne de préparer un rapport étudiant la possibilité de conclure un protocole avec les États membres.

Les systèmes de contrôle actuels ne permettent pas de garantir la légalité et la régularité des dépenses lorsque les crédits communautaires sont gérés conjointement par la Commission et les États membres.

Les États membres contrôleraient les crédits européens de façon moins scrupuleuse que les crédits nationaux.

L'idée d'un contrôle unique (et non double) au sein de l'Union recueille un large soutien. Un contrôle centralisé ne serait toutefois pas conforme au principe de subsidiarité.

Le Président décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la COSAC de Londres (automne 2005). Dans l'intervalle, la Commission aura élaboré une « feuille de route ».

5. Le rôle des parlements nationaux au niveau de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Dans un exposé introductif sur ce thème, M. Patrick Santer, président de la commission juridique du Parlement luxembourgeois, souligne que la sauvegarde des droits et de la sécurité des citoyens relève toujours d'une prérogative de l'État national. Les débats qui occupent le plus l'opinion publique montrent que les citoyens sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à ce thème. Toutefois, depuis quelques années, on voit apparaître des formes de criminalité que les États eux-mêmes sont impuissants à réprimer. La criminalité se sert des frontières. De nouvelles formes de criminalité se sont également développées (terrorisme, traite des êtres humains, trafic de drogue, cybercriminalité).

nodig op parlementair niveau. Spreker is voorstander van een harmonisering van de controle op de begroting veeleer dan van een uniform model.

De tussenkomsten van de verschillende leden onderschrijven alle de noodzaak van een nauwere samenwerking, zowel op het niveau van de rekenkamers als op het niveau van de parlementen.

De woordvoerder van het Europees Parlement verwijst naar de kwijtingsprocedure (« budgettaire décharge ») voor de begroting 2003 (resolutie 12 april 2005) (1). Daarbij wordt eveneens gewezen op de noodzaak om de controle in de lidstaten te verbeteren.

De Europese Commissie wordt verzocht een rapport voor te bereiden waarin de mogelijkheid wordt onderzocht om met de lidstaten een protocol af te sluiten.

De huidige controlesystemen laten niet toe de legaliteit en regelmatigheid van de uitgaven te waarborgen in de gevallen waar de communautaire kredieten samen worden beheerd door de Commissie en de lidstaten.

De lidstaten zouden de Europese kredieten minder nauwgezet controleren dan de nationale.

Er is heel wat steun voor een enkelvoudige controle binnen de Unie (in plaats van een dubbele controle). Een centrale controle zou evenwel niet in overeenstemming zijn met het subsidiariteitsprincipe.

De voorzitter besluit dit punt eveneens te agenderen op de COSAC te Londen (najaar 2005). Tegen dan zal de Commissie klaar zijn met een « roadmap ».

5. Rol van de nationale parlementen op het gebied van de ruimte voor vrijheid, veiligheid en recht

In een inleidende uiteenzetting op dit thema stelt de heer Patrick Santer, voorzitter van de juridische commissie van het Luxemburgse Parlement, dat het vrijwaren van de rechten en de veiligheid van de burgers nog steeds een prerogatief is van de nationale Staat. Uit de debatten die de publieke opinie beheersen, kan men opmaken dat steeds meer burgers interesse hebben voor dit thema. De laatste jaren hebben zich echter vormen van criminaliteit ontwikkeld die de Staten niet meer zelf aankunnen. De criminaliteit maakt gebruik van de grenzen. Ook nieuwe vormen van criminaliteit hebben opgang gemaakt (terrorisme, mensenhandel, drugshandel, cybercriminaliteit).

(1) Doc. A6-0070/2005 — débat du 12 avril 2005.

(1) Stuk A6-0070/2005 — debat van 12 april 2005.

L'Union européenne reconnaît l'importance de la lutte contre ces phénomènes et de la coopération entre les États membres dans le domaine en question. Un premier programme d'action y a déjà été consacré en 1999 (Tampere). Celui qui vient d'être approuvé à La Haye fixe le cadre des actions futures. Un programme en dix points comprenant des mesures d'exécution du programme de La Haye a été proposé le 10 mai 2005.

Dans ce domaine, le rôle des parlements nationaux se bornait souvent à la transposition ou à la ratification d'accords et de conventions conclus par les gouvernements; la marge de manoeuvre dont ils disposaient était très réduite. Le projet de Constitution européenne marque un changement à cet égard dans la mesure où il attribue aux parlements nationaux un rôle effectif dans l'élaboration de la politique relative à l'espace de liberté, de sécurité et de justice (*cf.* le protocole relatif à la subsidiarité et le rôle des parlements nationaux en ce qui concerne la coopération policière et judiciaire, Europol et Eurojust). Ils doivent notamment être informés de toutes les initiatives nouvelles et ils pourront participer à l'évaluation des domaines de compétences en question.

Il s'agit toutefois, à présent, de savoir quelle forme prendra l'intervention des parlements nationaux. Il faut définir clairement la nature exacte de la notion contrôle de subsidiarité. Aux termes de l'article I.11 de la Constitution européenne, le contrôle de subsidiarité n'est possible que pour ce qui est des compétences partagées entre les États membres et l'Union européenne. L'Union ne peut intervenir que si ses objectifs peuvent être mieux atteints à son niveau. Ici se pose la question de savoir quelle est la valeur ajoutée exacte d'une intervention de l'Union. On peut toutefois se demander aussi, inversement, si une action des États membres, qui ne permet pas d'atteindre pleinement les objectifs que l'Union s'est fixée, est inefficace par définition. Il y aura donc des divergences de vues à propos de l'interprétation du principe de subsidiarité. La distinction entre les principes de subsidiarité et de proportionnalité doit également être clarifiée. À cet égard, il pourrait être utile de fixer des critères d'appréciation concrets (*cf.* les précisions concernant le principe de subsidiarité du Conseil européen d'Edimbourg de décembre 1992).

Par ailleurs, il faut éviter de prendre des décisions dans la précipitation, par exemple sous la pression de certains événements (comme les attentats terroristes à New York et à Madrid). Il faut maintenir en permanence un équilibre entre la nécessité d'une action policière et judiciaire, d'une part, et la sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens, d'autre part.

Enfin, M. Santer estime que la complexité de la matière ne saurait justifier le manque fréquent de

De Europese Unie erkent het belang van de strijd tegen die fenomenen en van de samenwerking van de lidstaten in dat verband. Reeds in 1999 werd een eerste actieprogramma daarrond opgezet (Tampere). Het recent goedgekeurde actieprogramma van Den Haag legt het kader van de toekomstige acties vast. Op 10 mei 2005 werd een tienpuntenprogramma voorgesteld dat maatregelen bevat om het Haagse programma op het terrein uit te voeren.

De tussenkomst van nationale parlementen op dit vlak bleef vaak beperkt tot de omzetting of ratificatie van akkoorden en conventies die de regeringen sloten; hun bewegingsruimte was heel beperkt. Het ontwerp van Europese Grondwet brengt daar verandering in: de nationale parlementen krijgen een effectieve rol in de uitwerking van het beleid inzake de ruimte van vrijheid, veiligheid en recht (*cf.* het protocol inzake subsidiariteit en de rol van de nationale parlementen inzake de politieke en justitiële samenwerking, Europol en Eurojust). Zij moeten met name ingelicht worden over alle nieuwe initiatieven en zij zullen kunnen deelnemen aan de evaluatie van die beleidsdomeinen.

Nu stelt zich echter de vraag hoe de tussenkomst van de nationale parlementen zal gebeuren. Inzake subsidiariteitscontrole moet de vraag naar de precieze aard van dat concept beantwoord worden. Artikel I.11 van de Europese Grondwet stelt dat subsidiariteitscontrole alleen kan bij de door de lidstaten en de EU gedeelde bevoegdheden. De Unie kan alleen optreden als haar doelstellingen beter door een gemeenschappelijk optreden kunnen worden bereikt. De vraag naar de precieze toegevoegde waarde van een optreden van de Unie wordt hier gesteld. Maar omgekeerd kan ook de vraag gesteld worden of een actie van de lidstaten, die niet volledig de doelstellingen waarmaakt die de Unie zich gesteld heeft, per definitie inefficiënt is. Er zullen zich dus meningsverschillen voordoen over de interpretatie van het concept subsidiariteit. Ook het onderscheid tussen subsidiariteit en evenredigheid moet worden verduidelijkt. Het vastleggen van concrete beoordelingscriteria zou hierbij helpen (*cf.* de preciseringen bij het concept subsidiariteit van de Europese Raad van Edinburgh van december 1992).

Daarnaast mogen beslissingen niet te snel worden genomen, bijvoorbeeld onder druk van bepaalde evenementen (zoals de terroristische aanslagen in New York of Madrid). Er moet steeds een evenwicht gehandhaafd worden tussen de noodzaak van politioeneel en justitieel optreden enerzijds en de vrijwaring van de fundamentele rechten van de burgers anderzijds.

Ten slotte rechtvaardigt volgens de heer Santer de complexiteit van de materie niet het feit dat commu-

transparence dans la mise au point des instruments communautaires.

La délégation du Sénat français confirme que les citoyens nourrissent de fortes attentes dans ce domaine. Or, il reste plusieurs lacunes à combler. On ne voit, par exemple, toujours pas très bien qui contrôle Europol. Eurojust ne remplit pas son véritable rôle. L'espace de liberté, de sécurité et de justice est l'un des domaines de la Constitution européenne qui laisse à désirer; on peut, certes, fixer des objectifs et des normes, mais c'est au niveau de l'exécution que le bât blesse. Il conviendrait ici aussi de clarifier le rôle des parlements nationaux en la matière. La délégation propose que la COSAC examine la question de manière plus approfondie.

La délégation du Sénat italien souligne que plus l'Union européenne recevra de compétences, plus elle devra être contrôlée par le parlement européen et par les parlements nationaux. Ces derniers doivent veiller en particulier à la préservation d'un équilibre entre la protection des droits et libertés individuels, d'une part, et les méthodes nationales et communautaires d'investigation policière et judiciaire, d'autre part.

La délégation finnoise rappelle le programme ambitieux de Tampere et se réjouit que le programme de La Haye, qui y fait suite, s'inscrive dans la même ligne. Toutefois, pour pouvoir atteindre effectivement les objectifs fixés, il faudra une plus grande volonté politique. Le Parlement finnois a l'intention de créer une commission spéciale qui aurait pour tâche spécifique de suivre l'évolution des choses dans les matières concernant la Justice et les Affaires intérieures (1).

Le Parlement lituanien a défini une série de principes en matière de contrôle parlementaire. Il a posé notamment qu'il doit être informé à un stade précoce des activités futures pour qu'il puisse exercer un contrôle actif (tant au niveau de l'Union européenne qu'au niveau national). Certains éléments continueront toutefois à échapper au contrôle parlementaire. Comme les frontières de la Lituanie constituent le cinquième des frontières extérieures de l'Union européenne, ce pays attache une importance toute particulière à la politique en matière d'asile, d'immigration et de contrôle des frontières. Enfin, la délégation souhaite que l'on discute des nouvelles tâches importantes que la Constitution européenne confie aux parlements nationaux, lors d'une prochaine COSAC.

La délégation néerlandaise demande s'il ne faudrait pas prévoir une alternative pour le cas où la Constitution européenne ne serait pas ratifiée par tous les États membres. La subsidiarité est un principe très politique que l'on peut interpréter dans bien des sens divers.

(1) JAI: Justice et Affaires intérieures.

nautaire instrumenten vaak op niet-transparante wijze worden ontwikkeld.

Vanuit de delegatie van de Franse Senaat wordt bevestigd dat de burgers hoge verwachtingen hebben op dit vlak. Toch zijn er nog een aantal tekortkomingen. Zo blijft het onduidelijk wie Europol controleert. Eurojust speelt zijn eigenlijke rol niet. De ruimte van vrijheid, veiligheid en recht is één van de domeinen die in de Europese Grondwet te wensen overlaat; de objectieven en normen kunnen wel vastgelegd worden, maar het mangelt aan de uitvoering. Ook de rol van de nationale parlementen op dat vlak verdient meer aandacht. De delegatie stelt voor dat COSAC dit verder zou onderzoeken.

De Italiaanse Senaatsdelegatie benadrukt dat hoe meer bevoegdheden de EU krijgt, hoe meer het Europees Parlement en de nationale parlementen deze moeten controleren. Meer in het bijzonder moeten de nationale parlementen erover waken dat een evenwicht wordt bewaard tussen de bescherming van de individuele rechten en vrijheden enerzijds en de nationale en communautaire methoden van politieel en gerechtelijk onderzoek anderzijds.

De Finse delegatie herinnert aan het ambitieuze Tampere-programma en is verheugd dat het daarop aansluitende Haagse programma in dezelfde richting voortgaat. Toch is meer politieke wil nodig om de gestelde objectieven ook daadwerkelijk te bereiken. Het Finse parlement heeft plannen om een bijzondere commissie op te richten die specifiek de JBZ-materies (1) zou opvolgen.

Het Litouwse Parlement heeft inzake de parlementaire controle een aantal principes vastgelegd. Zo moet het parlement vroegtijdig geïnformeerd worden over de komende activiteiten zodat een actieve parlementaire controle mogelijk is (zowel op EU als op nationaal niveau). Toch zijn er nog elementen die aan de parlementaire controle ontsnappen. Aangezien Litouwen een vijfde van de EU-buitengrenzen heeft, hecht het een bijzonder belang aan het Europese beleid inzake grensbewaking, asiel en migratie. Tot slot wenst de delegatie dat tijdens een volgende COSAC de belangrijke nieuwe taken die de nationale parlementen volgens de Europese Grondwet krijgen, besproken zouden worden.

Vanuit de Nederlandse delegatie wordt de vraag gesteld of men geen alternatief moet hebben voor het geval de Europese Grondwet niet door alle lidstaten zou worden geratificeerd. Subsidiariteit is een erg politiek begrip. Er zijn veel mogelijke interpretaties.

(1) JBZ: Justitie en Binnenlandse Zaken.

Europol et Eurojust effectuent un travail important, mais on ne voit pas très bien qui les contrôle. Les parlements nationaux doivent suivre d'un oeil critique les activités des institutions et des organes européens en la matière.

La délégation de Chypre partage la préoccupation des délégations précédentes. Ce n'est pas par hasard que l'on a prévu un recours plus facile au mécanisme du contrôle de subsidiarité en ce qui concerne les propositions en matière de Justice et d'Affaires intérieures (1/4 des voix détenues par les parlements nationaux) pour en permettre une nouvelle prise en considération.

La délégation allemande indique que le mandat d'arrêt européen fait actuellement l'objet d'un grand débat en Allemagne. En matière de Justice et d'Affaires intérieures, la COSAC peut organiser des échanges de vues, mais les parlements nationaux ont quant à eux une importante fonction de contrôle à exercer à l'égard de leur propre gouvernement.

La délégation polonaise souligne que l'espace de liberté, de sécurité et de justice est un domaine de la politique communautaire qui a une grande importance en ce qui concerne la reconnaissance des droits fondamentaux communs à tous les citoyens de l'Union. Les parlements nationaux doivent continuer à développer cette politique communautaire et doivent la faire respecter au niveau national.

La délégation grecque est d'avis que le nouveau rôle que la Constitution européenne attribue aux parlements nationaux permettra de remédier au déficit démocratique. Il faudrait aussi prévoir des peines minimums applicables dans l'ensemble de l'Union pour certains actes criminels graves.

La délégation estonienne souligne elle aussi qu'il importe d'assurer un équilibre entre les droits des citoyens et les méthodes d'investigation policière et judiciaire. Il faudrait créer dans cette perspective une agence européenne pour les droits fondamentaux et appliquer uniformément la Charte des droits fondamentaux dans tous les États membres.

La délégation portugaise soutient la demande d'un examen plus approfondi de ce thème par la COSAC et souhaite que, lors d'un prochain contrôle de subsidiarité effectué à titre de test, on choisisse un document portant sur les matières en question.

En conclusion du débat, M. Patrick Santer constate que de nombreuses questions n'ont pas reçu de réponse. Il est favorable à la fixation de critères en fonction desquels les parlements nationaux pourraient contrôler la politique en matière de Justice et d'Affaires intérieures dans le cadre de la procédure de subsidiarité. Comme les parlements ne disposent que d'un délai de six semaines, ils doivent réagir sans tarder. En outre, il serait souhaitable de coordonner les

Europol et Eurojust doen belangrijk werk, maar het is onduidelijk wie deze instanties controleert. De nationale parlementen moeten de activiteiten van de Europese instellingen en organen terzake kritisch opvolgen.

De delegatie uit Cyprus deelt de bezorgdheid van de vorige delegaties. Het is niet toevallig dat het mechanisme van de controle van de subsidiariteit een lagere drempel (1/4 van de door de nationale parlementen uit te brengen stemmen) bepaald heeft voor het doen heroverwegen van voorstellen inzake JBZ.

De Duitse delegatie meldt dat er in eigen land momenteel een groot debat gaande is over het Europese aanhoudingsmandaat. Op het vlak van JBZ kan COSAC gedachtewisselingen houden, maar de nationale parlementen zelf hebben een belangrijke controlefunctie te vervullen tegenover hun eigen regering.

De Poolse delegatie benadrukt dat de ruimte van vrijheid, veiligheid en recht een belangrijk communautair beleidsdomein is dat van grote betekenis is om de gemeenschappelijke grondrechten der burgers in de hele Unie te doen erkennen. De nationale parlementen moeten dit communautaire beleid verder uitwerken en doen respecteren op binnenlands vlak.

De Griekse delegatie meent dat de nieuwe rol die de Europese Grondwet aan de nationale parlementen toebedeelt, zal bijdragen tot het wegwerken van het democratische deficit. Er is ook nood aan gemeenschappelijke minimumstraffen in de hele Unie voor bepaalde feiten van zware criminaliteit.

De delegatie uit Estland benadrukt eveneens het belang van een evenwicht tussen de rechten van de burgers en de politionele en gerechtelijke onderzoeksmethoden. In dat opzicht is de oprichting van een Europees agentschap voor de grondrechten belangrijk, evenals de uniforme toepassing in alle lidstaten van het Handvest van de grondrechten.

De Portugese delegatie steunt de vraag om verdere behandeling van dit thema door COSAC en wenst dat bij een nieuw testproject inzake subsidiariteit een document uit dit beleidsdomein zou worden gekozen.

Tot besluit van het debat stelt de heer Patrick Santer vast dat er veel vragen onbeantwoord blijven. Hij is voorstander van het vaststellen van richtsnoeren op basis waarvan de nationale parlementen, in het kader van de subsidiariteitsprocedure, het beleid inzake JBZ kunnen controleren. De periode van zes weken waarover de parlementen beschikken, noopt hen tot een snelle reactie. Daarnaast is het wenselijk te komen tot coördinatie van de verschillende standpunten van de

divers points de vue des parlements nationaux de manière que les institutions européennes puissent mieux en tenir compte. Rien ne devrait empêcher les parlements nationaux de consolider plus encore leur position concernant les institutions européennes et leur propre gouvernement, même si la Constitution européenne n'était pas adoptée par tous les États membres.

6. Échange de vues avec M. Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg

Le chef de la délégation de l'Assemblée nationale française s'enquiert de l'état d'avancement des négociations au sein du Conseil au sujet des perspectives financières pour la période 2007-2013 et des procédures de ratification de la Constitution européenne.

M. Juncker répète pour la nième fois, qu'il n'y a pas de « plan B ». Si le plan A (la ratification de la Constitution européenne par tous les États membres) échoue, il faudra se mettre autour de la table. Mais il ne faudrait pas en déduire pour autant qu'il existe un plan B ou que de nouvelles négociations pourront être engagées. En revanche, on pourra préciser une série de dispositions de la Constitution (comme on l'a déjà fait par le passé pour le Danemark en ce qui concerne le Traité de Maastricht et pour l'Irlande en ce qui concerne le Traité de Nice). Si la France rejetait la Constitution, un problème se poserait en raison de l'hétérogénéité du « non », dans la mesure où il serait difficile de dégager une position commune. Comme prévu, si un ou plusieurs pays ne ratifient pas la Constitution, le Conseil européen se saisira du problème après le 1^{er} novembre 2006. L'Union européenne dans son ensemble n'aura en tout cas rien à gagner d'une telle discussion.

En ce qui concerne les perspectives financières, M. Juncker donne les précisions suivantes :

— les six États membres qui veulent que le budget de l'Union européenne soit limité à 1 % du RNB doivent abandonner leur attitude inflexible (ce groupe est du reste très hétérogène).

— les propositions initiales de la Commission européenne ne sont pas réalisables;

— il faudra donc trouver un équilibre entre les deux points de vue précédents;

— une réduction (de 15 à 20 %) de tous les postes de dépenses sera inévitable.

— il faudra conclure un compromis en ce qui concerne tant les recettes que les dépenses, mais aussi à propos de la ristourne britannique (on devra en discuter si l'on veut amener d'autres États membres à

nationale parlementen zodat de Europese instellingen er meer rekening mee zouden houden. Zelfs indien de Europese Grondwet niet door alle lidstaten zou worden goedgekeurd, zou dit de nationale parlementen er niet van mogen weerhouden om hun positie ten overstaan van de Europese instellingen en de eigen regering verder te versterken.

6. Gedachtewisseling met de heer Jean-Claude Juncker, eerste minister van Luxemburg.

De delegatieleider van de Franse Assemblée nationale informeert naar de stand van zaken betreffende de onderhandelingen in de Raad over de financiële perspectieven voor de periode 2007-2013 en betreffende de ratificatieprocedures van de Europese Grondwet.

De heer Juncker herhaalt wat hij reeds meermaals heeft verklaard : er bestaat geen « plan B ». Als plan A (de ratificatie van de Europese Grondwet door alle lidstaten) niet gehaald wordt, moet daarover gepraat worden. Praten wil echter niet zeggen dat er een plan B is of dat er heronderhandeld zal worden. Wel kunnen een aantal modaliteiten van de Grondwet gepreciseerd worden (zoals dit in het verleden reeds gebeurde voor Denemarken met het Verdrag van Maastricht en voor Ierland met het Verdrag van Nice). Indien Frankrijk de Grondwet niet zou goedkeuren, rijst er een probleem omdat het neen-kamp zo heterogeen is, dat er moeilijk een gemeenschappelijk standpunt kan worden gedistilleerd. Zoals voorzien zal, in geval van één of meer niet-ratificaties, de Europese Raad zich na 1 november 2006 over de toestand buigen. De Europese Unie als geheel zal alleszins geen voordeel uit halen uit zo een discussie.

Wat betreft de financiële perspectieven verduidelijkt de heer Juncker het volgende :

— de zes lidstaten die een beperking van het budget van de EU tot 1 % van het BNI wensen, moeten die starre houding opgeven (die groep is trouwens zelf heel heterogeen);

— de initiële voorstellen van de Europese Commissie zijn niet haalbaar;

— er moet dus een evenwicht worden gevonden tussen beide vorige standpunten;

— een vermindering van de uitgaven in alle rubrieken (met 15 tot 20 %) zal niet kunnen worden vermeden;

— er moet een compromis worden gevonden zowel op het vlak van de inkomsten als op het vlak van de uitgaven, inclusief de Britse korting (dit moet besproken worden als men andere lidstaten tot toege-

faire des concessions). Tous les États membres devront participer à la recherche d'un compromis.

Un sénateur italien demande s'il n'existe pas de plan C (qui consisterait à mettre en œuvre certaines parties de la Constitution même au cas où elle n'aurait pas été ratifiée). L'intervenant s'enquiert également des perspectives quant à une solution pour l'Iran.

En ce qui concerne l'Iran, la situation est si grave, selon M. Juncker, qu'il préfère s'abstenir de tout commentaire. Pour ce qui est de la Constitution, on pourrait déjà en mettre en œuvre certaines parties sans enfreindre les traités existants, mais ce ne serait pas possible au cas où plusieurs États membres donneraient un signal politique négatif en ne ratifiant pas la Constitution. En tout cas, on a déjà mis une série de ses dispositions en œuvre anticipativement (par exemple la présidence de l'eurogroupe) avec l'accord de tous les États membres.

Un parlementaire finnois s'enquiert des perspectives d'avenir pour ce qui est des négociations qui ont lieu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il estime que l'Union européenne devrait préparer ces négociations plus soigneusement et les aborder de manière plus réaliste. Il estime aussi qu'il faut dire clairement à tout le monde quelles en seront les conséquences et qu'il faut mieux informer la population.

Le vice-président du Parlement européen précise que l'Europe a également une responsabilité en ce qui concerne sa frontière sud, entre autres dans le cadre de la politique de voisinage. Va-t-on réactiver le processus de Barcelone?

Le premier ministre partage l'avis de l'intervenant précédent au sujet de l'importance de la frontière sud. Ces dernières années, l'Europe de l'Est a bénéficié d'une grande attention, mais ce ne fut pas au détriment de la région méditerranéenne. Le forum Euromed est important parce qu'il est le seul forum à réunir toutes les parties concernées. On ne peut pas concevoir un développement harmonieux de l'Union européenne si l'on ne consacre pas un minimum d'attention à ce qui se passe dans les pays méditerranéens en développement. Il y a lieu, par exemple, d'améliorer la coopération au développement en vue de lutter contre l'immigration illégale). L'intervenant souligne également l'importance, à cet égard, des actions de la Banque européenne d'investissement.

Un parlementaire grec déclare que l'Europe repose sur des valeurs. Or, la politique journalière est souvent contraire à ces valeurs. La politique économique va, par exemple, à l'encontre de la solidarité). Le nouveau cadre financier que le Conseil est occupé à négocier devra être respectueux de ces valeurs.

Du côté de la délégation espagnole, on fait référence à l'assouplissement récent des critères du pacte de

vingen wil bewegen). Alle lidstaten moeten bijdragen tot het vinden van een compromis.

Een Italiaanse senator vraagt of er dan geen plan C bestaat (men zou onderdelen uit de Grondwet in werking kunnen doen treden ook indien deze niet wordt geratificeerd). Spreker vraagt ook naar de vooruitzichten voor een oplossing inzake Iran.

Wat betreft Iran is volgens de heer Juncker de toestand zo ernstig dat hij zich op dit moment van elke commentaar wenst te onthouden. Inzake de Grondwet kunnen nu reeds een aantal delen uit die tekst uitgevoerd worden zonder de bestaande verdragen te schenden. Als echter een aantal lidstaten een politiek signaal geven door de Grondwet niet te ratificeren, kan dat niet. Er werden trouwens reeds, met akkoord van alle lidstaten, een aantal bepalingen anticipatief in werking gesteld (bijvoorbeeld het voorzitterschap van de eurogroep).

Een Fins parlamentslid vraagt naar de toekomstperspectieven voor de wijze waarop momenteel de onderhandelingen in het kader van de Wereldhandelsorganisatie gevoerd worden. Hij is van oordeel dat die door de EU beter moeten worden voorbereid, dat ze realistischer moeten worden benaderd, dat de gevolgen duidelijk moeten zijn voor iedereen en dat de communicatie met de bevolking moet verbeterd worden.

De ondervoorzitter van het Europees Parlement stelt dat Europa ook een verantwoordelijkheid heeft voor haar zuidgrens, onder meer in het kader van het nabuurschapsbeleid. Komt er een herdynamisering van het Barcelona-proces?

De eerste minister is het eens met de vorige spreker wat betreft het belang van de zuidgrens. De laatste jaren is er veel aandacht gegaan naar Oost-Europa, maar niet ten koste van de Middellandse Zee. Euromed is belangrijk want het is het enige forum waar alle betrokken partijen aanwezig zijn. Een harmonieuze ontwikkeling van de EU kan niet zonder aandacht te hebben voor de ontwikkelingen in de derde Middellandse-Zeelanden (bijvoorbeeld de ontwikkelingssamenwerking moet verbeteren om te strijden tegen de illegale immigratie). Spreker onderstreept voorts het belang in dat verband van de acties van de Europese Investeringsbank.

Een Grieks parlamentslid stelt dat Europa gebaseerd is op waarden. Vaak is echter het dagdagelijkse beleid in tegenspraak daarmee (bijvoorbeeld het economisch beleid staat tegenover de solidariteit). Het nieuwe financiële kader waarover momenteel in de Raad wordt onderhandeld, moet deze waarden respecteren.

Vanuit de Spaanse delegatie wordt verwezen naar de recente versoepeling van de criteria van het

croissance et de stabilité. L'intervenant constate qu'on récompense les pays qui n'ont pas respecté les critères. L'Union européenne doit donner un signal indiquant que tous les accords conclus doivent être respectés. C'est la seule manière de préserver la crédibilité de l'eurogroupe.

M. Juncker réplique qu'on a non pas assoupli mais précisé les critères du pacte de stabilité. Désormais, on évaluera la situation des États membres en fonction d'éléments concrets et pas uniquement sur la base d'un simple mécanisme général.

7. Échange de vues avec M. Anders Forsberg, président du groupe de travail IPEX et secrétaire général du Riksdag suédois, sur les progrès au niveau de l'IPEX

Dans son introduction, M. Forsberg fait référence à une note qui a été adressée aux secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne (1). Le projet IPEX (IPEX = échange électronique, entre les parlements, d'informations relatives à des matières européennes) prend forme petit à petit. Le site Internet sera opérationnel à l'automne. Outre le parlement européen et plusieurs parlements nationaux, la COSAC deviendra elle-même un membre associé de l'organe exécutif d'IPEX. La participation de tous les parlements est importante et elle sera déterminante pour le succès d'IPEX. Par l'intermédiaire du commissaire européen Wallström, la Commission européenne a déjà promis son soutien pour ce qui est de l'envoi de documents. On prendra également contact avec le Conseil et le Comité des régions dans cette perspective.

Le sous-système pour le contrôle de subsidiarité a également été mis au point. Le calendrier des réunions interparlementaires et un « bulletin board » pourront aussi être consultés sur le site.

À présent, il faut assurer un suivi plus continu du fonctionnement d'IPEX (après la prochaine réunion de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, en juin 2006 au Danemark). Les divers parlements nationaux pourront participer à la gestion d'IPEX grâce à un système de rotation. Dans le futur, le parlement européen continuera à apporter son soutien technique.

En juillet 2005, une version papier du site Internet sera opérationnelle. À partir de ce moment-là, la Commission européenne commencera à transmettre des documents à IPEX sur une base expérimentale. Le Parlement danois placera une série d'informations sur le site Internet. En décembre 2005, une réunion des correspondants d'IPEX des parlements nationaux sera organisée, à laquelle seront également invités les

stabilités- et croissance. Spreker stelt vast dat degenen die de criteria niet gerespecteerd hebben, beloond worden. De EU moet het signaal geven dat alle overeengekomen akkoorden moeten gerespecteerd worden. Alleen zo kan de geloofwaardigheid van de eurogroep gevrijwaard blijven.

De heer Juncker repliceert dat het stabiliteitspact niet werd versoepeld maar gepreciseerd. Voortaan zal de toestand waarin de lidstaten zich bevinden geïnterpreteerd worden aan de hand van de concrete situatie en niet slechts aan de hand van een eenvoudig algemeen mechanisme.

7. Gedachtewisseling met de heer Anders Forsberg, voorzitter van de IPEX-werkgroep en secretaris-generaal van de Zweedse Riksdag, over de vooruitgang van IPEX

De heer Forsberg verwijst in zijn inleiding naar een nota die aan de secretarissen-generaal van de parlementen van de Europese Unie werd gericht (1). Het project (IPEX = elektronische uitwisseling tussen parlementen van informatie betreffende Europese aangelegenheden) krijgt stilaan vorm. De website zal in het najaar operationeel worden. COSAC zelf zal, naast het Europees Parlement en enkele nationale parlementen, geassocieerd lid worden van het uitvoerend orgaan van IPEX. De deelname van alle parlementen is belangrijk en zal bepalend zijn voor het succes van IPEX. De Europese Commissie heeft reeds bij monde van Europees Commissaris Wallström haar steun toegezegd voor het toezenden van documenten. Ook de Raad en het Comité van de regio's zullen met dat doel worden gecontacteerd.

Het subsysteem voor de subsidiariteitscontrole is ook op punt gezet. De kalender van de interparlementaire vergaderingen en een « bulletin board » zullen ook op de website te raadplegen zijn.

Een meer permanente opvolging van de werking van IPEX moet nu ingesteld worden (na de volgende vergadering van de Conferentie van de voorzitters van de parlementen van de EU, in juni 2006, in Denemarken.). Via een rotatiesysteem zullen alle nationale parlementen aan het beheer van IPEX kunnen deelnemen. Het Europees Parlement zal ook in de toekomst de technische ondersteuning blijven leveren.

In juli 2005 zal een tekstversie van de website operationeel zijn. De Europese Commissie zal vanaf dan ook op experimentele basis documenten beginnen verzenden aan IPEX. Het Deense Parlement zal een informatiepakket op de website plaatsen. In december 2005 zal een vergadering van de IPEX-correspondenten van de nationale parlementen georganiseerd worden waarop ook de permanente vertegenwoordigers

(1) Voir les notes de M. Forsberg en annexe 5.

(1) Zie de nota's van de heer Forsberg in bijlage 5.

représentants permanents des parlements nationaux à Bruxelles.

Dans une réaction, le Parlement italien déclare qu'IPEX pourra fournir un travail très utile aux parlements nationaux. Il permettra en outre d'alléger le travail du secrétariat de la COSAC. Il faudra tenir compte de cet élément lors de la prochaine évaluation du secrétariat de la COSAC.

8. La contribution de la XXXIII COSAC

À l'issue de ses travaux, conformément à l'article 10.1 du règlement de la COSAC, la XXXIII^e COSAC a adopté une contribution portant sur les points figurants à l'ordre du jour.

Étant donné l'absence de consensus concernant la proposition polonaise de modification de l'article 4.2 du règlement de la Cosac, visant à permettre à l'Ukraine de participer, à part entière, aux réunions de la COSAC, ce point ne figure pas dans les conclusions adoptées.

Cette contribution figure à l'annexe 6.

Les rapporteurs,

Fauzaya TALHAOUÏ (S). Herman DE CROO (Ch).
Inga VERHAERT (Ch). Philippe MAHOUX (S).

Les présidents,

gers van de nationale parlementen in Brussel zullen worden uitgenodigd.

In een reactie stelt het Italiaanse Parlement dat IPEX heel nuttig werk zal kunnen leveren voor de nationale parlementen. Bovendien zal het het werk van het COSAC-secretariaat kunnen verlichten. Dit element moet mee in rekening gebracht worden bij de komende evaluatie van het COSAC-secretariaat.

8. De bijdrage van XXXIII COSAC

Na afloop van de werkzaamheden en overeenkomstig artikel 10.1 van het COSAC-reglement heeft de XXXIII^e COSAC een bijdrage goedgekeurd die betrekking heeft op de geagendeerde punten.

Aangezien er geen eensgezindheid bestaat over het Poolse voorstel tot wijziging van artikel 4.2 van het COSAC-reglement, met het oog op de volledige participatie van Oekraïne aan de COSAC-vergaderingen, is dat punt niet opgenomen in de aangenomen besluiten.

Deze bijdrage gaat als bijlage 6.

De rapporteurs,

Fauzaya TALHAOUÏ (S). Herman DE CROO (Ch).
Inga VERHAERT (Ch). Philippe MAHOUX (S).

De voorzitters,

ANNEXE 1

TRADUCTION INOFFICIELLE

Rapport sur les résultats du projet-pilote de la COSAC relatif au troisième paquet ferroviaire en vue de tester le mécanisme d'alerte précoce prévu par le protocole sur la subsidiarité

Introduction

La COSAC a décidé lors de sa XXXII^e réunion qui a eu lieu le 23 novembre 2004 à La Haye d'effectuer un projet-pilote afin d'évaluer comment le mécanisme d'alerte précoce pour la subsidiarité prévu par le traité constitutionnel pourrait fonctionner en pratique. La COSAC a choisi le troisième paquet ferroviaire de la Commission européenne comme objet de cette expérience. Le projet-pilote fut lancé le 1^{er} mars 2005 et les parlements nationaux auraient dû le terminer pour le 12 avril.

Tous les parlements nationaux participant à l'expérience ont envoyé un rapport résumant la procédure utilisée pour effectuer le projet-pilote ainsi que les leçons tirées au cours de l'expérience au secrétariat de la COSAC. Comme requis, le secrétariat de la COSAC a alors rédigé ce rapport sur base des réponses des parlements nationaux, pour faciliter un échange de vues et de meilleures pratiques entre les délégations nationales à l'occasion de la XXXIII^e COSAC à Luxembourg.

Les réponses des parlements participants et les avis motivés se trouvent compilées dans les annexes 1 et 2 de ce rapport.

1. Qui a participé au projet-pilote ?

Le secrétariat de la COSAC a reçu jusqu'au 16 mai 2005 31 rapports des 37 chambres parlementaires nationales des 25 États membres sur le projet-pilote. 6 chambres parlementaires n'ont donc pas participé au projet-pilote (1).

Dans la plupart des cas, la Commission des Affaires européennes était impliquée dans le test (dans 27 des 31 chambres participantes). Dans 16 cas, des commissions sectorielles ont également été impliquées à l'examen des propositions de la Commission européenne (de manière générale, il s'agissait soit de la Commission des Transports ou de la Commission des Affaires économiques).

Dans le cas du Riksdag suédois, des deux chambres du Parlement néerlandais et de la Chambre des Représentants belge, la Commission des Affaires européennes n'a pas participé à l'expérience. Aux Pays-Bas, la nouvelle « Commission mixte sur l'application du principe de subsidiarité et de proportionnalité » a examiné le troisième paquet ferroviaire, tandis qu'en Suède, la Commission des Affaires constitutionnelles a été responsable de la coordination de l'expérimentation et de l'évaluation intégrale du Riksdag. Dans ces trois parlements nationaux, les commissions sectorielles ont joué un rôle clef pendant le test. Aux Pays-Bas, la Commission des Transports des deux chambres fut consultée, et en Suède, la tâche fut confiée à la Commission des Transports et à la commission de la Justice civile. Dans la Chambre des Représentants, la Commission de l'Infrastructure a examiné les projets.

Dans plus au moins la moitié des cas, les gouvernements ont été invités à participer au processus, soit en fournissant des informations écrites ou des évaluations sur la conformité du paquet avec le principe de subsidiarité soit en répondant oralement devant les commissions en charge d'examiner les projets.

2. Est-ce qu'il y a eu des avis motivés sur le non-respect du principe de subsidiarité ?

Au total, 14 chambres parlementaires ont indiqué qu'une ou plusieurs des projets d'actes législatifs ne respectaient pas le principe de subsidiarité (11 de ces chambres ont adopté un avis motivé — voir annexe 2). En plus, trois parlements nationaux ont exprimé leurs doutes quant au fait si les quatre projets d'actes législatifs étaient conformes au principe de subsidiarité.

Il semble quand même que les parlements nationaux n'ont pas tous identifié les problèmes pour le même projet d'acte législatif.

(1) Pour les 6 chambres qui n'ont pas participé au projet-pilote, il s'agit du : Bundestag allemand, de la Chambre des Députés italienne, du Parlement maltais, du Parlement portugais et du Congrès ainsi que du Sénat espagnol. Le Parlement portugais était dissout jusqu'au 5 avril à cause des élections au printemps; il était donc impossible au Parlement portugais d'y participer. Le Parlement maltais n'a pas participé, parce qu'il n'y a pas de chemins de fer sur Malte.

Le système de vote sous le traité constitutionnel

Chaque parlement national dispose de deux voix sous le « mécanisme d'alerte précoce », réparties en fonction du système parlementaire national. Dans un système unicaméral, le parlement national a deux voix; dans un système bicaméral, chaque chambre parlementaire a une voix. Au total, il y a 50 voix dans l'UE des 25.

La Commission va réexaminer un projet d'acte législatif européen au cas où les avis motivés sur le non-respect par un projet du principe de subsidiarité représentent au moins un tiers des voix attribuées aux parlements nationaux et sont envoyés avant la fin des six semaines.

Ceci veut dire qu'il faut au moins 17 des 50 voix pour réexaminer un projet.

Dix chambres parlementaires (représentant 10 voix) ont trouvé que la proposition de règlement concernant « les compensations en cas de non-respect des exigences de qualité contractuelles applicables aux services de fret ferroviaire » COM (2004) 144 constituait un cas de non-respect du principe de subsidiarité. Deux parlements nationaux (représentant 4 voix) ont exprimé leurs doutes concernant la conformité de cette proposition de règlement avec le principe de subsidiarité, mais n'ont pas adopté un avis motivé. En outre, un autre parlement (2 voix) était d'avis que les objectifs auraient mieux pu être réalisés par les États membres par des accords internationaux existants (COTIF), mais ce parlement n'a pas considéré que cela constituait un cas de non-respect du principe de subsidiarité. Un autre parlement (2 voix) a estimé que le projet ne respectait pas le principe de proportionnalité, même si le traité constitutionnel ne prévoit que la possibilité de rédiger des avis motivés concernant le principe de subsidiarité.

Cinq parlements (représentant 6 voix) ont conclu que la proposition de directive relative à « la certification du personnel de bord assurant la conduite de locomotives et de trains sur le réseau ferroviaire de la Communauté » COM (2004) 142 était non conforme au principe de subsidiarité. Un autre parlement (2 voix) a exprimé des doutes quant au respect du principe de subsidiarité, mais n'a pas adopté d'avis motivé. Et un parlement (2 voix) a considéré que le projet ne respectait pas le principe de proportionnalité.

Quatre chambres parlementaires (représentant 4 voix) ont exprimé des doutes quant à la conformité de la « proposition de règlement sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires internationaux » COM (2004) 143 au principe de subsidiarité. En outre, un autre parlement a considéré que les objectifs auraient mieux pu être réalisés par les États membres par des accords internationaux existants.

Finalement, trois parlements (représentant 4 voix) ont trouvé que la proposition de directive modifiant la directive 91/440/CEE du Conseil « relative au développement de chemins de fer communautaires » COM (2004) 139 était contraire au principe de subsidiarité.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Participation au projet-pilote concernant le troisième paquet ferroviaire

État membre/ parlement	Examen du 3 ^e paquet ferroviaire	Commissions parlementaires impliquées ?	Non-respect du principe de subsidiarité ?	Participation du gouvernement/ informations fournies ?
Allemagne — Bundestag	Non	/	/	/
Allemagne — Bundesrat	√	CAE, en plus la Commissions des Transports, Santé, Affaires légales, Travail et Affaires sociales, Famille et Affaires des personnes du 3 ^e âge, et Commission des Affaires culturelles	√ COM 144	Oui, au moment où une argumentation finale sera préparée pour la Commission européenne
Autriche — Conseil national	√	CAE	Non	Oui
Autriche — Conseil fédéral	√	CAE	Non	Oui

Belgique — Chambre des Représentants	√				
Belgique — Sénat	√	CAE et Commission des Finances et des Affaires économiques	Non		Non
Chypre	√	CAE	Non		Oui
Danemark	√	CAE et Commission des Transports	Non		Oui, le ministre des Transports a donné des explications devant la Commission des Transports. Le gouvernement a répondu à des questions écrites.
Espagne — Congrès et Sénat	Non	/	/		/
Estonie	√				
Finlande	√	CAE et Commission des Transports et de la communication.	Non, mais a trouvé que COM 142 soulève des problèmes quant au principe de proportionnalité		Non mentionné dans le rapport
France — Sénat	√	CAE	√ COM 144		Oui le Représentant Permanent de la France a été consulté.
France — Assemblée nationale	√	CAE et Commission des Affaires économiques	√ COM 144		Non
Grèce	√	CAE et Commission des Affaires sociales	Non		Oui, le gouvernement a fourni un exposé des motifs.
Hongrie	√	CAE et l'avis de la Commission des Affaires économiques a été demandé.	Non, mais des doutes concernant la conformité des propositions COM 142 et 144 avec le principe de subsidiarité.		Oui, l'avis du gouvernement a été demandé.
Irlande	√	CAE et Sous- commission des Affaires économiques	Non, mais de sérieux doutes ont été soulevés concernant la conformité de COM 144 avec le principe de subsidiarité.		Le Département des transports a fourni une note
Italie — Chambre des Députés	Non	/	/		/
Italie — Sénat	√	CAE	√ COM 144		Non
Lettonie	√	CAE	Non		Oui, l'avis du ministère des Transports a été demandé.

Lituanie	√	CAE et Commission des Affaires économiques	Non, mais la Commission des Affaires économiques a trouvé que COM 144 était probablement non conforme au principe de subsidiarité	Oui, le ministère des Transports et le ministère de la Justice.
Luxembourg	√	CAE et Commission des Transports	√ COM 139 et proportionnalité sur COM 144	Oui, le ministère des Transports.
Malte	Non	/	/	/
Pays-Bas — Chambre des Représentants	√	Commission mixte et Commission des Transports	√ COM 144	Non
Netherlands — Sénat	√	Commission mixte et Commission des Transports	√ COM 144	Non
Pologne — Sejm	√	CAE	√ COM 139 COM 143 COM 144	Non, ce n'est pas une prérogative du gouvernement
Pologne — Sénat	√	CAE et Commission du Trésor et de l'Infrastructure	√ COM 143 COM 144	Oui, une audition des représentants du gouvernement était organisée.
Portugal	Non	/	/	/
République Tchèque — Chambre des Députés	√	CAE	√ Tous les projets	Oui le gouvernement a fourni une position cadre.
République Tchèque — Sénat	√	CAE	√ COM 139 COM 143 COM 144	Oui
Royaume-Uni — Chambre des Communes	√	CAE	√ COM 142	Oui. Comme part de l'examen des documents en 2004.
Royaume-Uni — Chambre des Lords	√	Sous-Commission B (Marché intérieur) de la CAE	√ COM 142	Oui, le gouvernement a fourni un exposé des motifs.
Slovaquie	√	CAE et Commission des Affaires économiques, Privatisation et Entreprise	Non	Oui, le ministère des Transports, des Postes et Télécommunications a été demandé de fournir une opinion.
Slovénie — Assemblée nationale	√	CAE et Commission des Transports	Non	Oui, le ministère des Transports
Slovénie — Conseil national	√ consulté par l'Assemblée nationale	CAE	Non	Oui, le ministère des Transports

Suède	√	Commission des affaires constitutionnelles et Commission des Transports et Commission de la justice civile	√ COM 142	Oui, le gouvernement a fourni un exposé des motifs et a répondu aux questions des Membres de la Commission.
-------	---	--	--------------	---

3. Quelles ont été les difficultés majeures rencontrées par les parlements nationaux ?

Le manque d'argumentation explicite justifiant les projets d'actes législatifs par rapport au principe de subsidiarité

Certains parlements nationaux ont souligné que, étant donné que le traité constitutionnel n'est pas en vigueur et que les 4 projets d'actes législatifs examinés pour le projet-pilote ont été adoptés en mars 2004, la Commission n'a pas justifié ses projets par rapport au principe de subsidiarité et de proportionnalité en accord avec l'Article 5 du Protocole sur l'application du principe de subsidiarité et de proportionnalité annexé au traité. (voir encadré ci-dessous).

Cependant, le concept de la subsidiarité n'est pas un principe nouveau établi par le traité constitutionnel. Et, comme certains parlements l'ont mentionné dans leurs rapports, il y a déjà certaines dispositions du traité qui stipulent que la Commission doit déjà maintenant justifier la pertinence de ses projets par rapport au principe de subsidiarité. (voir encadré en dessous)

Malgré ces dispositions du traité, un grand nombre de parlements ont mis en évidence la difficulté de prendre une décision sur la conformité des projets au principe de subsidiarité en sans disposer d'une telle justification. Les motivations fournies par la Commission dans les projets ont été critiquées comme insuffisantes par différents parlements nationaux qui ont souligné que si le traité constitutionnel entre en vigueur, la Commission devra certainement faire des efforts supplémentaires dans ce domaine et fournir des arguments en profondeur. Au total, 20 des 31 chambres parlementaires participant ont mentionné dans leurs rapports que les justifications de la Commission par rapport à la subsidiarité et à la proportionnalité étaient moins que convaincantes pour un ou plusieurs projets.

Dispositions du traité sur la subsidiarité et la proportionnalité déjà en vigueur

Article 5 du traité instituant la Communauté européenne donne une définition générale de la subsidiarité et de la proportionnalité, indiquant respectivement comment la Commission devrait agir.

Le traité sur l'Union européenne prévoit que chaque action prise par l'UE pour réaliser ses objectifs doit être en conformité avec le principe de subsidiarité: Article 2 TUE stipule que: « Les objectifs de l'Union sont atteints conformément aux dispositions du présent traité, dans les conditions et selon les rythmes qui y sont prévus, dans le respect du principe de subsidiarité tel qu'il est défini à l'article 5 du traité instituant la Communauté européenne. »

En plus, le traité d'Amsterdam (adopté en Juin 1997 et entré en vigueur en mai 1999) a ajouté un Protocole sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité au traité sur l'UE. Ce protocole stipule que entre autre que: « Pour toute proposition de texte législatif communautaire, les motifs sur lesquels elle se fonde font l'objet d'une déclaration tendant à la justifier en démontrant qu'elle est conforme aux principes de subsidiarité et de proportionnalité; les raisons permettant de conclure qu'un objectif communautaire peut être mieux réalisé à l'échelon communautaire doivent s'appuyer sur des indicateurs qualitatifs et, chaque fois que c'est possible, quantitatifs. »

Le Protocole dit aussi que la Commission devrait: « motiver la pertinence de chacune de ses propositions au regard du principe de subsidiarité; chaque fois que cela est nécessaire, l'exposé des motifs joint à la proposition donne des détails à ce sujet. »

En outre, depuis la Communication de la Commission COM 2002 (275) sur la Gouvernance européenne: Mieux légiférer et la Conseil européen à Séville en juin 2002, la Commission a mis en place la pratique de fournir une étude d'impact pour les initiatives importantes.

Le Sénat belge a estimé que les justifications de la Commission devraient être plus systématiques et explicites, tout en « démontrant pourquoi la Commission estime que l'action des États membres est insuffisante, et là où l'action des États membres est jugée insuffisante, pourquoi elle considère que l'Union pourra atteindre les objectifs d'une meilleure façon. » Les Oireachtas irlandais ont demandé à la Commission d'inclure davantage d'informations détaillées aux conclusions sur le principe de subsidiarité et de proportionnalité. Et le Riksdag suédois s'est montré préoccupé de « l'absence d'une analyse et d'une argumentation appropriée par rapport au principe de subsidiarité » et a fait un appel à ce que les justifications fussent présentées « comme prévu par le traité ».

Justification de la subsidiarité sous le traité constitutionnel

Article 5 du Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité annexé au traité constitutionnel stipule que :

« Les projets d'actes législatifs européens sont motivés au regard des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Tout projet d'acte législatif européen devrait comporter une fiche contenant des éléments circonstanciés permettant d'apprécier le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Cette fiche devrait comporter des éléments permettant d'évaluer son impact financier et, lorsqu'il s'agit d'une loi-cadre européenne, ses implications sur la réglementation à mettre en œuvre par les États membres, y compris, le cas échéant, la législation régionale. Les raisons permettant de conclure qu'un objectif de l'Union peut être mieux atteint au niveau de celle-ci s'appuient sur des indicateurs qualitatifs et, chaque fois que c'est possible, quantitatifs. Les projets d'actes législatifs européens tiennent compte de la nécessité de faire en sorte que toute charge, financière ou administrative, incombant à l'Union, aux gouvernements nationaux, aux autorités régionales ou locales, aux opérateurs économiques et aux citoyens soit la moins élevée possible et à la mesure de l'objectif à atteindre. »

L'absence de traduction officielle dans toutes les langues de l'UE des 25

La Commission a adopté les quatre projets d'actes législatifs examinés pour le projet-pilote en mars 2004, donc avant l'adhésion des dix nouveaux États membres à l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004. Ceci veut dire que les documents de la Commission étaient uniquement disponibles dans les langues des 15 anciens États membres. Les nouveaux États membres ont souligné que l'absence de traduction officielle dans leur langue leur a causé des difficultés considérables.

Par exemple, la Chambre des Députés tchèque a considéré que l'absence de traduction constituait un « sérieux obstacle »; le parlement letton a rapporté que cela a rendu impossible l'implication des Commissions sectorielles.

Difficultés avec la période des six semaines

Bon nombre de parlements ont rapporté que la période des six semaines (comme prévu par le traité constitutionnel) était une période de temps relativement courte pour effectuer un examen complet des projets et rédiger un avis motivé si nécessaire. Les parlements se sont montrés particulièrement inquiets du fait que la période prévue limite leur capacité à organiser des consultations. Le Parlement chypriote par exemple, a mentionné que le peu de temps disponible le rendait difficile de consulter des acteurs intéressés. L'Assemblée nationale française a également souligné la difficulté de consulter les commissions sectorielles pendant cette courte période. La Chambre des Communes a souligné que la période était particulièrement courte si l'on devait encore consulter les assemblées régionales dotées de pouvoirs législatifs.

Les parlements nationaux de la Slovaquie et de la Suède ont indiqué que cet espace de temps pourrait constituer un problème significatif pendant la période où les parlements ne siègent pas. Le Riksdag suédois a conclu que cela mettait davantage l'accent sur la nécessité pour les parlements nationaux de suivre les projets de l'Union dans un stage précoce du processus législatif et a suggéré que cela pourrait se faire en examinant le programme de travail de la Commission et en utilisant les Représentants permanents à Bruxelles.

L'Eduskunta finlandais a souligné qu'il pourrait y avoir une incertitude potentielle concernant le point de départ de la période des six semaines : si la période des six semaines débute au moment où la dernière version linguistique est rendue accessible, par quel mécanisme les parlements nationaux seront-ils informés de cette date ?

Difficulté de différencier entre le principe de subsidiarité et de proportionnalité

Le protocole annexé au traité constitutionnel couvre à la fois l'application du principe de subsidiarité et de proportionnalité. Deux parlements nationaux ont conclu que certains projets dans le troisième paquet ferroviaire ne respectaient pas le principe de proportionnalité; la Chambre des Députés du Luxembourg a trouvé que les projets COM 143 et COM 144 ne respectaient pas le principe de proportionnalité et l'Eduskunta a trouvé que COM 142 ne respectait pas le principe de proportionnalité. Pourtant, le traité constitutionnel prévoit seulement la possibilité pour les parlements nationaux de rédiger des avis motivés concernant le principe de subsidiarité.

Nombre de parlements (tel le Sénat français et le Parlement hongrois) ont en effet indiqué le problème de faire la distinction entre le principe de subsidiarité et de proportionnalité.

Le Riksdag suédois a conclu qu'il fallait plus d'efforts pour définir le principe de subsidiarité et les critères utilisés lors de l'évaluation.

Le Parlement chypriote a lancé la question si les parlements nationaux pouvaient en effet examiner les projets d'actes législatifs afin de voir s'ils sont conformes au principe de proportionnalité et a considéré que cette question devrait être éclaircie.

Quelques parlements nationaux (comme l'Assemblée Nationale française) ont soulevé un sujet lié; il était difficile de faire la distinction entre les avis sur le contenu d'un projet et les avis sur le respect de la subsidiarité.

En plus, quatre chambres (le Sénat tchèque, le Parlement Estonien, Le Bundesrat allemand, la Chambre des Députés luxembourgeoise) ont soulevé la question ce qui va arriver si la Commission propose un acte législatif pour un sujet qui est déjà réglementé par des accords internationaux (comme ici la COTIF); ceci pose le problème des conséquences d'un tel enchevêtrement lorsqu'il faut juger si le projet respecte le principe de subsidiarité et de proportionnalité.

Difficulté de connaître les positions des autres parlements nationaux

Un nombre de parlements (parmi lesquels le Sénat français et le Bundesrat allemand) ont rapporté qu'il était difficile pour les Commissions impliquées d'examiner les projets dans leur parlement sans connaître la position adoptée par d'autres parlements nationaux. Ceci parce que l'information des autres parlements était disponible qu'à la fin de la période des six semaines. L'Assemblée nationale française a estimé que cela pourrait inciter les chambres d'examiner les projets le plus tard possible pendant la période des six semaines pour être les premiers à connaître la position des autres parlements. L'Assemblée nationale française a conclu que pour éviter cette situation, les parlements nationaux auraient besoin d'un réseau informel pour échanger les informations pendant les six semaines.

Les Oireachtas irlandais ont également estimé qu'il fallait encourager le développement de moyens de communication pratiques et efficaces entre parlements. Le Riksdag suédois a rapporté que quelques parlementaires auraient voulu savoir davantage ce que faisaient les autres parlements. Le Riksdag a suggéré que le système IPEX pourra « faciliter l'échange d'informations », mais il a souligné que des contacts personnels et des réseaux étaient tout autant nécessaires.

Tableau 2 : Informations supplémentaires concernant le projet-pilote sur le 3^e paquet ferroviaire

État membre/ parlement	Quelle expertise interne était utilisée ?	Implication des assemblées législatives régionales ?	Implication d'acteurs externes ?	Les justifications de la Commission étaient elles satisfaisantes ?
Allemagne — Bundestag	<i>[n'a pas participé au projet-pilote]</i>	/	/	/
Allemagne — Bundesrat	Commissions sectorielles	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>	Non	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>
Autriche — Nationalrat — Bundesrat	Secrétariat de la CAE, division pour la coordination avec l'UE et la division des relations avec l'UE	Non	Non	Les justifications ne contiennent que des arguments formels
Belgique — Chambre des Représentants	Fonctionnaires de la Commission de l'Infrastructure	Non	Non	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>

Belgique — Sénat	Service de l'évaluation de la législation	Non (cette matière relève de la compétence de l'État fédéral)	Non	Les explications de la Commission concernant la subsidiarité dans les documents examinés n'avaient pas de format standardisé et se trouvaient dans chaque document à un endroit différent. En plus elles étaient jugées insuffisantes. Il appartient à l'Union européenne en premier lieu (et non aux États membres) de prouver que l'action menée individuellement ou de façon concertée par les États membres, est insuffisante et qu'elle est le mieux à même d'intervenir là où l'action des États membres est précisément insuffisante.
Chypre	Services de la CAE	Pas d'assemblée législative régionale (N/A)	Non (mais cela pourrait se faire à l'avenir)	Oui
Danemark	Secrétariat UE et greffe de la Commission des Transports	N/A	Non	N'ont pas été considérés séparément
Estonie	Secrétariat UE et personnel de la Commission des Affaires économiques	N/A	Oui experts juridiques indépendants et traducteurs	[non mentionné dans le rapport]
Espagne — Congrès et Sénat	<i>[n'ont pas participé au projet-pilote]</i>	/	/	/
Finlande	Secrétariat UE et personnel de la Commission des Transports et de la Communication	Non, parce qu'il n'y a pas de chemins de fer sur les îles Åland. Mais le parlement régional d'Åland sera impliqué pour d'autres propositions	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>	Absence d'évaluation de la subsidiarité et de la proportionnalité pour COM 139. Suffisant pour COM 142, COM 143 et COM 144
France — Assemblée nationale	Secrétariat de la Délégation pour l'UE	N/A	Non	Pas assez clair pour COM 144
France — Sénat	Secrétariat de la Délégation pour l'UE	N/A	Non	Le Sénat a constaté que les considérations figurant dans les exposés des motifs des propositions ne traduisaient un véritable effort de justification que dans un seul cas : le document COM (2004) 142 qui mentionne une étude ainsi qu'une évaluation d'impact économique.

Grèce	Les fonctionnaires de la Division des Affaires européennes n'ont pas de rôle consultatif.	N/A	Oui, Membres grecs du Parlement européen.	Non
Hongrie	Le secrétariat UE (y compris des avocats) et la Représentation permanente du parlement à Bruxelles.	N/A	Non, mais si le traité constitutionnel entre en force, des organisations professionnelles ou corporatives pourront être consultées, cela dépend de la nature du projet de la Commission	COM 139, COM 142 et COM 144 : Les justifications fournies étaient assez courtes, mais ensemble avec les autres éléments (évaluation d'impact et scénarios politiques) l'information était satisfaisante.COM 143 : insuffisant
Irlande	Conseiller juridique du parlement	N/A	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>	Non, les arguments étaient « moins que convaincant ». Il faut demander à la Commission d'inclure davantage de détails de fond dans leurs conclusions.
Italie — Chambre des Députés	<i>[n'a pas participé au projet-pilote]</i>	/	/	/
Italie — Sénat	Secrétariat de la CAE	Non	Non	Non : COM 139 et COM 143 insuffisants.
Lettonie	Secrétariat de la CAE. (Fonctionnaires des Commissions sectorielles seront impliqués dans le futur.)	N/A	Non	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>
Lituanie	Secrétariat de la CAE et Commission des Affaires économiques ainsi que le Département juridique du Bureau de la Seimas	N/A	Oui, la société des chemins de fer de Lituanie et des experts juridiques.Pas complètement. L'évaluation d'impact n'a pris en considération que les anciens États membres.	
Luxembourg	Service des Relations Internationales, Service des Commissions, Service Gestion des Connaissances et Secrétariat des Séances Plénières	N/A	Oui. Le ministère des Transports, la direction des Chemins de Fer du Luxembourg et les syndicats du secteur.	Absence de la fiche sur la subsidiarité qui sera obligatoire dès l'entrée en vigueur du traité constitutionnel

Malte	<i>[n'a pas participé au projet-pilote]</i>	N/A	/	/
Pays-Bas — Chambre des Représentants — Sénat	Secrétariat des Commissions impliquées.	N/A	Oui, les organisations de la société civile concernées, en particulier des entreprises, ont été consultés	Non
Pologne — Sejm	Secrétariat de la CAE et le Bureau de recherche de la Chancellerie de la Sejm ont préparé des avis juridiques.	N/A	Oui, la CAE a établi une équipe d'experts juridiques indépendants pour assister la Commission sur des projets controversés.	Non
Pologne — Sénat	Fonctionnaires de la CAE, la Commission du Trésor et de l'Infrastructure, de la Chancellerie du Sénat, du Bureau de législation, du Compte-rendu et du Bureau d'information et de documentation.	N/A	Oui. Des experts et la compagnie des chemins de fer polonaise (PKP).	COM 143 et COM 144 : non
Portugal	<i>[n'a pas participé au projet-pilote]</i>	/	/	/
République Tchèque — Chambre des Députés	Institut parlementaire	N/A	Non	Pas toujours
République Tchèque — Sénat	Division des affaires européennes	N/A	Non	Insuffisant
Royaume-Uni — Chambre des Communes	Secrétariat de la CAE	Oui, mais uniquement au niveau des fonctionnaires	Non	COM 142 : Non
Royaume-Uni — Chambre des Lords	Secrétariat de la CAE	Oui, mais uniquement au niveau des fonctionnaires	Non	COM 142 : Non
Slovaquie	Secrétariat de la CAE, fonctionnaires de la Commission des Affaires économiques, de la Privatisation et de l'Entreprise	N/A	Non	COM 139, COM 143, COM 144 : NonCOM 142 : Oui
Slovénie — Conseil national	Secrétariat de la CAE	N/A	Non	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>

Slovénie — Assemblée nationale	Personnel de la CAE et de la Commission des Transports	N/A	Non	<i>[non mentionné dans le rapport]</i>
Suède	Secrétariats des Commissions et de la Chambre, et le Représentant Permanent du parlement suédois aux institutions européennes	N/A	Oui des représentants du gouvernement, un syndicat et autres organisations intéressées.	Non

ANNEXE 2A

**Rapport soumis au secrétariat de la COSAC sur la procédure de contrôle
du principe de subsidiarité****Procédure**

1. Quelles Commissions ont été impliquées au processus de contrôle de la subsidiarité du troisième paquet ferroviaire et quel rôle chaque commission a-t-elle joué ?

La délégation du Sénat (10 membres effectifs) auprès du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes ainsi que la Commission des Finances et des Affaires économiques du Sénat (qui compte 17 membres) ont été impliquées. Ce sont les membres de ces deux organes qui ont examinés le paquet ferroviaire et adopté l'avis.

2. Est-ce que la plénière de votre parlement a été impliquée au contrôle de la subsidiarité ?

Non (étant donné que dans le cas présent, les membres des deux organes susmentionnés ont estimé que le principe de subsidiarité a été respecté, la procédure n'a pas été continuée).

3. Quels autres services administratifs de votre parlement ont été impliqués au processus ?

Le service de l'évaluation de la législation, qui a rédigé un projet d'avis sur la compétence du Sénat et le respect de la subsidiarité, et le service linguistique, qui a traduit les documents internes du Sénat (dans ce cas, le projet d'avis a été traduit du néerlandais en français).

4. Pouvez-vous décrire la procédure utilisée pour le contrôle du début à la fin en citant les Commissions saisies, les différents acteurs ainsi que la chronologie de leur saisine ?

calendrier	événement	responsable
02-03-2005	communication du paquet ferroviaire aux membres de la Délégation du Sénat auprès du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes et au service de l'évaluation de la législation	secrétariat de la Délégation du Sénat auprès du Comité d'avis fédéral
08-03-2005	rédaction, traduction et envoi de la proposition d'avis au secrétariat de la Délégation	service de l'évaluation de la législation et service linguistique
08-03-2005	communication de la proposition d'avis aux membres de la Délégation du Sénat auprès du Comité d'avis fédéral communication du paquet ferroviaire et de la proposition d'avis au président de la Commission des Finances et des Affaires économiques	président et secrétariat de la Délégation du Sénat auprès du Comité d'avis fédéral
09-03-2005	communication du paquet ferroviaire et de la proposition d'avis aux membres de la Commission des Finances et des Affaires économiques	président et secrétariat de la Commission
15-03-2005	aucune objection écrite n'ayant été soulevée contre la proposition d'avis, celui-ci est considéré comme étant adopté (<i>au cas contraire, les deux organes se réunissent pour adopter un avis commun. Au cas où l'avis constate une non conformité de la proposition législative européenne avec le principe de subsidiarité, l'avis est communiqué au Président du Sénat. Ensuite, le Sénat se prononce en séance plénière sur l'avis motivé</i>)	

5. *Est-ce que le gouvernement a livré des informations quelconques faisant partie du processus de contrôle de subsidiarité ?*

Non.

6. *Les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs ont-ils été consultés durant le processus de contrôle de subsidiarité ?*

Non (cette matière relève de la compétence de l'État fédéral).

7. *Des acteurs externes ont-ils été impliqués au processus de contrôle de subsidiarité ?*

Non.

8. *En cas de système bicaméral, y a-t-il eu une coordination avec l'autre chambre du parlement ?*

Non.

9. *La procédure utilisée ressemble-t-elle à la procédure que votre parlement utilisera lorsque le Traité constitutionnel entrera en force ?*

La procédure définitive n'a pas encore été fixée. Dans le projet de loi portant assentiment au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, le gouvernement belge affirme que sur le plan interne, un accord de coopération devra être conclu entre le Parlement fédéral (Chambre des représentants et Sénat) et les parlements régionaux et communautaires. À ce sujet, un groupe de travail de fonctionnaires de toutes les assemblées législatives belges a entamé ses travaux en vue de rédiger une proposition aux autorités politiques.

Résultats

10. *Est-ce que vous avez trouvé un manquement au principe de subsidiarité ?*

Non. La seule réserve qu'on pourrait émettre concerne la certification des conducteurs et du personnel de bord qui roulent exclusivement sur le réseau local. À strictement parler, on pourrait soutenir qu'il n'est pas nécessaire de les soumettre à un règlement prévoyant des exigences de qualité, indispensables pour pouvoir rouler sur tout le territoire de l'Union. L'on peut toutefois se demander s'il serait bien réaliste de créer deux catégories de conducteurs de train et de personnel de bord et si les usagers des lignes régionales ou intérieures n'ont pas droit à un personnel aussi qualifié que les usagers des liaisons internationales. En outre, on peut légitimement s'attendre à une augmentation de la circulation internationale des conducteurs de train au sein d'un espace ferroviaire européen intégré.

11. *Est-ce que votre parlement a adopté un avis motivé pour cause de non-respect du principe de subsidiarité ? (Si oui, voulez-vous joindre une copie de l'avis motivé au rapport s.v.p.)*

Non.

12. *Est-ce que vous avez trouvé la note explicative de la Commission quant au principe de subsidiarité suffisante ?*

Voir la réponse à la question suivante.

13. *Avez-vous rencontré des difficultés spécifiques durant le processus de contrôle ?*

Étant donné que le nouveau traité n'a pas encore été ratifié, les fiches prévues par l'article 5 du protocole n° 2 n'étaient pas disponibles. Dès lors, les explications concernant la subsidiarité dans les documents examinés n'avaient pas un format standardisé et se trouvaient dans chaque document à un endroit différent.

Le simple renvoi aux objectifs que la Commission veut atteindre et la justification plutôt brève, ne permettraient pas d'apprécier le respect du principe de subsidiarité.

Mais plus fondamentalement, le principe de subsidiarité comporte une marge d'appréciation importante tenant notamment aux éléments qualitatifs de sa définition, et apparaît de ce fait comme un principe autant politique que juridique. Qu'est-ce que la «réalisation suffisante» d'un objectif? Qu'est-ce qu'une «meilleure réalisation»? On voit mal sur quels critères objectifs s'appuyer pour déterminer où se situe la «réalisation suffisante» des objectifs de l'Union, et qui, de l'Union ou des États membres, est le mieux à même d'agir avec le plus d'efficacité. La subsidiarité est donc aussi une orientation politique qui, dans un système d'attribution de compétence, doit donner la compétence d'intervention par préférence aux États membres s'ils sont suffisamment efficaces. Dans ce cadre, pour pouvoir justifier de l'exercice d'une compétence au titre de la subsidiarité, c'est à l'Union européenne en premier lieu (et non aux États membres) qu'il appartient de prouver 1) que l'action menée individuellement ou de façon concertée par les États membres, est insuffisante et 2) qu'elle est le mieux à même d'intervenir là où l'action des États membres est précisément insuffisante. Une justification claire de la Commission est susceptible d'aider les parlements à contrôler que le principe de subsidiarité est correctement mis en œuvre. Tout test de subsidiarité exercé à l'égard de projets de législations européennes devra donc envisager et répondre positivement à ces deux questions pour aboutir à la conclusion que le principe de subsidiarité n'est pas mis à mal.

ANNEXE 2B

BELGIQUE

Chambre des représentants

Procédure

Quelles Commissions ont été impliquées dans le processus de contrôle de la subsidiarité du troisième paquet ferroviaire et quel rôle chaque commission a-t-elle jouée ?

La délégation de la Chambre (10 membres effectifs) auprès du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes ainsi que la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques (qui compte 17 membres) ont été impliquées.

Est-ce que la plénière de votre parlement a été impliquée dans le contrôle de la subsidiarité ?

Non

Quels autres services administratifs de votre parlement ont été impliqués dans le processus ?

La Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques a décidé de demander un avis au service juridique de la Chambre sur la compétence de la Chambre quant aux matières couvertes par le troisième paquet ferroviaire. Le service de traduction, qui a traduit les documents internes de la Chambre

Pouvez-vous décrire la procédure utilisée pour le contrôle du début à la fin en citant les commissions saisies, les différents acteurs ainsi que la chronologie de leur saisine ?

Calendrier	événement	responsable
01.03.2005	Communication du paquet ferroviaire au Président et au secrétariat de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques.	Secrétariat du Comité d'avis chargé de Questions européennes de la Chambre.
16.03.2005	Inscription à l'ordre du jour de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques Audition de deux experts du SPF « Mobilité et Transports » Demande d'avis au Service juridique de la Chambre	Secrétariat de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques
24.03.2005	Communication de l'avis du service juridique aux membres de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques de la Chambre	Service juridique
25.05.2005	Communication des conclusions de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques de la Chambre, relatives à l'examen du troisième paquet ferroviaire au Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes de la Chambre	Président et Secrétariat de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

Est-ce que le gouvernement a livré des informations quelconques faisant partie du processus de contrôle de la subsidiarité ?

Oui. Le service public fédéral (ministère) « Mobilité et Transports » a transmis à la Chambre quatre fiches résumant la position de la Belgique sur le troisième paquet ferroviaire.

Les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs ont-ils été consultés durant le processus de contrôle de la subsidiarité

Non. Cette matière relève de la compétence de l'État fédéral.

Des acteurs externes ont-ils été impliqués au processus de contrôle de la subsidiarité ?

Oui. La Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques a procédé à l'audition de deux experts du service public fédéral « Mobilité et Transports ».

En cas de système bicaméral, y-a-t-il eu une coordination avec l'autre chambre du parlement ?

Non

La procédure utilisée ressemble-t-elle à la procédure que votre parlement utilisera lorsque le traité constitutionnel entrera en vigueur ?

La procédure définitive n'a pas encore été fixée. Un accord de coopération devra être conclu entre le Parlement fédéral (Chambre des représentants et Sénat) et les parlements régionaux et communautaires. À ce sujet, un groupe de travail de fonctionnaires de toutes les assemblées législatives belges a entamé ses travaux en vue de rédiger une proposition aux autorités politiques.

Résultats

Est-ce que vous avez trouvé un manquement au principe de subsidiarité ?

La Commission ne s'est pas prononcée sur le respect ou non du principe de subsidiarité.

Est-ce que votre parlement a adopté un avis motivé pour cause de non-respect du principe de subsidiarité ? (si oui, voulez-vous joindre une copie de l'avis motivé au rapport, s.v.p.)

Non

Est-ce que vous avez trouvé la note explicative de la Commission quant au principe de subsidiarité suffisante ?

Nihil

Avez-vous rencontré des difficultés spécifiques durant le processus de contrôle ?

La période d'examen de 6 semaines est trop courte d'autant plus qu'il convient de tenir compte qu'en Belgique les parlements régionaux agissent comme composantes du système parlementaire national et doivent également se prononcer sur le respect du principe de subsidiarité pour les matières qui les concernent.

Il convient de donner au contrôle de la subsidiarité le poids politique nécessaire; il faut éviter de considérer ce contrôle comme étant exclusivement de nature juridique.

Il conviendrait de demander l'avis du Conseil d'État, avis qui serait ensuite communiqué à l'ensemble des parlements en Belgique.

Chaque parlement national devrait pouvoir disposer rapidement via la banque de données IPEX de toutes les données relatives à l'examen du respect de la subsidiarité effectué par l'ensemble des chambres parlementaires de l'UE.

ANNEXE 3

Warsaw, April 13, 2005

Mr. Philippe Mahoux

Co-president of the Federal

Advisory Committee

on European Affairs

Senat

Palais de la Nation

Place de la Nation 1

B-1009 Bruxelles

According to the declaration 1 made during the COSAC chairpersons meeting in Luxembourg on 9th February 2005, I would like to propose an amendment in the Rules of Procedure of the COSAC, which would allow extending an invitation for Ukraine to participate in our Conference as an observer.

Having thoroughly analysed the hitherto accepted practice of inviting observers to the plenary meeting of the COSAC and taking into account the opinions expressed during our Luxembourg meeting, I would like to suggest returning to the articles comprised in the Rules of Procedure of 1999 on the participation of observers in the plenary sessions. Here is the suggested phrasing of the article 4.2.

« Three observers from the Parliament of each applicant country shall be invited to ordinary meetings, and may be invited to extraordinary meetings, provided that the European Union has officially opened discussions and/or negotiations aimed at accession with the country concerned and that the Parliament concerned has made an official request to participate in COSAC. These observers shall have the right to participate in debates on specific items on the agenda determined by the meeting ».

« Trois observateurs du Parlement de chaque pays candidat à l'adhésion sont invités aux réunions ordinaires et peuvent être invités aux réunions extraordinaires, à condition que l'Union européenne ait officiellement ouvert avec le pays concerné des discussions ou des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne et que le parlement intéressé ait introduit une demande à titre officiel de participation à la COSAC. Ces observateurs ont le droit de participer aux débats sur certains sujets de l'ordre du jour, déterminés par la réunion ».

In the light of the above article, the standing invitation for Ukraine could be enforced at the moment when Ukraine has submitted an application on Ukraine's membership in the European Union. That is our interpretation of the phrase « *discussion aimed at occasion* ».

Until that time though, the COSAC could officially agree that the COSAC presidency would extend invitation for the Chairman of the European Integration Committee of the Ukraine's Verkhovna Rada as its special guest, following the article 4.3 of the COSAC Rules of Procedure.

ANNEXE 4

28 April 2005

**Contribution from the Netherlands' delegation for the discussion on the
«implementation of the EU budget» at the XXXII COSAC
in Luxembourg on 17-18 May 2005**

Under the Irish Presidency of the European Union (EU) the Conference of Community and European Affairs Committees of Parliaments of the European Union (COSAC) in May 2004 called for a closer co-ordination between the Parliaments concerning scrutiny and implementation of the general budget of the European Union.

Article 274 of the Treaty establishing the European Community states that the European Commission implements the budget «[...] on its own responsibility and within the limits of the appropriations, having regard to the principles of sound financial management. Member States shall cooperate with the European Commission to ensure that the appropriations are used in accordance with the principles of sound financial management.»

Article I-53 of the Treaty establishing a Constitution for Europe states that the budget shall be implemented «in accordance with the principle of sound financial management. Member States shall cooperate with the Union to ensure that the appropriations entered in the budget are used in accordance with this principle.» Contrary to the Treaty establishing the European Community, the Treaty establishing a Constitution for Europe now lays down that a European law (Article III 407 and Article III-412) «shall establish the control and audit obligations of the Member States in the implementation of the budget and the resulting responsibilities. It shall establish the responsibilities and detailed rules for each institution concerning its part in effecting its own expenditure.»

These articles lay the present and especially future foundation for implementing the principles of sound financial management, and more specifically the obligations and responsibilities of all parties concerned.

In its latest annual report (1), however, the European Court of Auditors concluded again it had no reasonable assurance that the control and monitoring systems are implemented correctly. The Court underlined the need for efficient and effective control mechanisms on all administrative levels implementing the EU budget. Substantial improvements must be made to this effect in order to make sure that the EU's budget is administered and implemented effectively and efficiently.

This need also exists from the perspective of «Communicating Europe» to our citizens. In many Member States, the EU's finances are a main concern to citizens. The fact that some national Courts of Auditors lack adequate means of control whereas almost 85 % of the EU-budget is spent by the Member States, can only add to citizens' lack of confidence in the EU and its finances.

In order to achieve what COSAC set out to do in May 2004 and to help us communicate Europe to our citizens, but even more so as our citizens' representatives, COSAC must highlight the importance of good, confidence-building budget management, and the need for strong improvements to the management and control systems used for EU budget expenditures.

Taking into consideration that

— progress has been made with the reform of the internal control system of the European Commission, but greater efforts are needed to improve control of expenditures carried out by more than one actor and/or through (indirect) decentralised and shared management;

— in order to achieve more effective control and, eventually, more efficiency, it is necessary that all actors take a long-term commitment. This is the essence of taking responsibility for the control of the EU budget;

— the current arrangement, in which (part of) the EU budget is spent through (indirect) decentralised and/or shared management whereas the European Commission has final responsibility, leads to control risks;

— budget procedures which are more comprehensible, clearer and transparent for citizens, will also lend greater legitimacy to the EU's finances;

— continuing underexpenditure of several European budget lines also contributes to the EU's confidence deficit with its citizens;

— more actors, especially on the national level, should be held to account for a better communication to our citizens regarding the EU's finances;

(1) Court of Auditors — Annual report concerning the financial year 2003 (OJ C 293, volume 47, 30 november 2004).

— several forms of cooperation could be set up between the national Courts of Auditors, for instance on the matter of financial management;

Therefore states the following

— COSAC and its members take the long-term commitment that is needed to improve the control of EU expenditure, especially regarding control on the national level.

— The responsibility structure regarding control of the EU's budget must be improved within the Member States. The division of responsibilities should in real terms match the provisions in the Treaty establishing a Constitution for Europe. It is necessary to strengthen the management, audit and control structures and to improve the accountability of the Member States.

— The European Commission, in cooperation with other EU institutions and the Member States, must step up its efforts to increase this sense of responsibility in real terms, in order to improve the efficiency and effectiveness of future EU budgets.

— As a first step towards better control and responsibility and for that purpose to enhance the position of the European Commission, COSAC supports the proposal to introduce «a single audit model» in the European Union. Although the European Commission has the final responsibility, Member States have to fulfil their obligations and therefore the COSAC would welcome the introduction of a comprehensive *ex-ante* Disclosure Statement and an annual ex-post Declaration of Assurance from the European ministers of Finance (1).

— Calls upon the EU institutions involved and upon the Council in particular to do their utmost in order to introduce the single audit model in the nearby future.

— In addition to the necessary improvement of the budgetary control system in the European Union, more efforts are needed to tackle the confidence deficit with European citizens. More actors, especially on the national level, should undertake efforts to address citizens' concerns on the EU's finances. Stepping up cooperation between the national Courts of Auditors (and the European Court of Auditors) can make a valuable contribution. The COSAC therefore welcomes the working group on national reports on EU financial management set up by the national Courts of Auditors, and calls upon its members to stimulate that every national Court of Auditors publishes an annual report on the EU expenditures in that Member State.

— The members of the COSAC will do their utmost to place the communication with European citizens on the EU's finances and a better control of EU finances on their national parliamentary agenda's.

The COSAC will forward this statement to the European Commission, the Court of Justice, the Court of Auditors, the European Investment Bank, the Member States' national parliaments and national Courts of Auditors.

(1) Report on the discharge for implementing the European Union general budget for the financial year 2003, Committee on Budgetary Control of the European Parliament (A6-0070/2005 FINAL; 22 march 2003-2005)

ANNEXE 5A

IPEX — Interparliamentary EU Information Exchange

What is IPEX ?

The objective of the IPEX website (1) is to support interparliamentary cooperation in the European Union, including exchange of views on the subsidiarity control. This is done by providing a platform for the electronic exchange of EU-related information between parliaments in the union.

The objective is stated in the Guidelines for Interparliamentary Cooperation in the EU, agreed on by the Conference of EU Speakers in The Hague 2004.

IPEX was set up following a decision at the EU Speakers Conference in Rome 2000. The Secretaries General were asked to find ways to promote closer links between parliaments in the Union. A working group with this task, chaired by Swedish Secretary General Anders Forsberg was set up.

In the beginning of 2004 the first IPEX website was introduced. The current website comprises a structured collection of EU-information in national parliaments with links to web pages that contain relevant information about EU-matters as well as working procedures for the respective parliament.

Who participates ?

Today all EU countries but three have appointed IPEX-correspondents. Almost every parliament/chamber have also provided links on the IPEX website. Also some of the candidate countries participate in the work. The correspondents act as a contact point at the respective parliament and assume responsibility for the correctness of the links from the parliament or chamber in question to the IPEX website.

The work with developing the IPEX website is led by a steering group with representatives from Denmark, France, Italy, Poland, Sweden, the UK, ECPRD and the COSAC-secretariat. Secretary General Anders Forsberg chairs the steering group.

The next phase

In the conclusions from EU Speakers Conference in The Hague 2004, it was stressed that IPEX will serve as an important tool for the exchange of information, for example by directly distributing legislative proposals from the European Commission to the IPEX database.

A study on the future IPEX website has now been turned into a system requirements specification. The goal is to launch a new IPEX website before the summer 2005.

The system will allow for :

— Exchange of information between parliaments on pending EU matters. One such field of interest will be keeping track of subsidiarity issues. By an intuitive and easy-to-use scoreboard mechanism, it will for instance be possible to see what issues are still open to subsidiarity consideration, and what standpoint a particular parliament/chamber has taken on a specific issue. A few symbols will reveal the status of a specific legal act for a particular country. To maintain integrity, each country will have access to an exclusive part of the database. The information in that part is maintained and updated by the country in question.

— A Calendar listing EU interparliamentary conferences, for instance meetings of COSAC, sectional committees as well as other parliamentary networks will be available. The calendar will also include agendas and contact information.

— A Bulletin board to further widen the possibilities for an informal exchange of views between parliaments will also be maintained, enabling parliamentary staff to send questions and/or comments to each other about current matters.

(1) [http:// www.ecprd.org/ipex/index.asp](http://www.ecprd.org/ipex/index.asp)

Technical information

The current IPEX web site resides on the ECPRD server (1). The site is a portal web site, i.e.; it comprises a number of relevant links to the web sites of those national parliaments that are part of the IPEX network. The links point to web pages that contain relevant information about EU matters as well as relevant working procedures for the respective parliament. The next step is to launch a new web site, built around a database. The aim is that parliaments that take part in the IPEX network can then e.g. upload proposals from the European Commission. By assigning various status values to the documents, it will be possible for any country to follow the development of specific issues and also to keep track of the standpoint of other countries.

(1) www.ecprd.org

ANNEXE 5B**Aux Secrétaires généraux des Parlements de l'Union européenne**

Re : IPEX

Chers collègues,

En tant que président du Groupe de direction IPEX, je souhaite vous informer sur l'état du projet IPEX à notre réunion de Budapest les 10-11 février. Je suis heureux de vous dire que de réels progrès ont été accomplis depuis mon dernier rapport à ce sujet, et que nous envisageons de lancer un nouveau site Internet au cours du printemps.

L'organisation du futur IPEX est une question que je souhaite soulever à l'occasion de notre réunion de Budapest. Une autre est un appel qui vous est adressé par le Groupe de direction de considérer et de contribuer activement à l'engagement de votre Chambre dès le début.

Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude aux parlements danois et italiens, à l'ECPRD et au Parlement européen. Ils ont pris part au Sous-groupe technique et investi à la fois leur expertise et leurs ressources dans l'élaboration de la structure, du lay-out et de la plate-forme technique du nouveau site Internet.

Bien évidemment, l'engagement et les contributions des Parlements nationaux seront les facteurs qui décideront en fin de compte si l'IPEX est un succès ou non.

J'ai eu le plaisir d'accueillir à Stockholm une excellente réunion de tous les Correspondants IPEX en janvier de cette année. La structure du nouveau site Internet a été présentée en détail, et aussi ce qui sera attendu des Parlements nationaux. Comme je l'ai dit à cette réunion, il appartiendra à chaque parlement de décider quand, comment et dans quelle mesure il se propose de fournir de l'information. Le Correspondant IPEX est l'officier de liaison avec l'IPEX, mais la façon dont chaque parlement organise son travail n'est évidemment pas un sujet dont l'IPEX devra décider.

Je n'ignore pas que, dans les premiers temps, il ne faudra pas compter sur les contributions de tous les parlements, mais je crois que même en ce cas, ceux qui y contribuent et qui n'y contribuent pas auront tous beaucoup à bénéficier de ce système dès le début de son existence.

Je suis heureux de déclarer que l'IPEX a le soutien de la COSAC. À la COSAC de La Haye en novembre dernier, j'ai été prié de présenter le projet. Dans sa conclusion de la réunion, la COSAC a décidé du principe de coopération avec le Groupe de direction IPEX.

Nous comptons aussi sur le soutien d'autres institutions. La Commission est censée fournir des documents à la base de données. Nous avons déjà eu des contacts informels à cet égard. En janvier, j'ai présenté une demande officielle à la Vice-présidente, Mme Margot Wallström, Commissionnaire suédoise qui est aussi chargée des contacts avec les Parlements nationaux. Il y a aussi d'autres organismes, par exemple le Conseil, avec lesquels nous devons établir des contacts formels. Des contacts avec le Comité sur les Régions ont été discutés.

Le nouveau site Internet comportera une base de données contenant tous les documents à envoyer directement aux Parlements nationaux sur la base du nouveau Protocole sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne. La base de données permettra l'échange électronique d'information entre les parlements, à la fois en ce qui concerne l'examen général et sur les questions subsidiaires. Un calendrier des réunions interparlementaires et un conseil de bulletin sont d'autres projets prévus pour le nouveau site, à part les actuelles pages-liens structurées pour l'information relative à l'Union européenne dans chaque Parlement/Chambre.

Lors de notre dernière réunion à Stockholm, en janvier, le Groupe de direction a discuté la future organisation d'IPEX. Nous sommes tombés d'accord qu'une organisation plus permanente devait être créée l'année prochaine. Le Parlement européen a déjà très généreusement proposé de fournir les aménagements et le support techniques. L'EP/ECPRD est par conséquent un membre évident. En ce qui concerne les Parlements nationaux, nous avons convenu qu'un système de rotation serait préférable. L'implication occasionnelle de tous les Parlements nationaux donne davantage de force au système IPEX. Vous trouverez en annexe la proposition présentée par le Groupe de direction.

Dans l'attente de vous rencontrer à Budapest,

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments meilleurs.

Anders Forsberg

Secrétaire Général

Président du Groupe de direction IPEX

Annexe

Le Groupe de direction propose ce qui suit aux Secrétaires Généraux :

1. L'actuel Groupe de direction et le Sous-groupe techniques continueront jusqu'à la Conférence des présidents au Danemark en 2006. Le Groupe de direction établira un projet de directives générales pour le système IPEX sur lequel les Secrétaires Généraux se prononceront au Danemark en 2006. En même temps, de nouveaux membres seront désignés.

2. Le Groupe de direction sera remplacé par un Conseil IPEX nommé par, et responsable devant, les Secrétaires généraux. Ce conseil assumera la responsabilité globale de l'IPEX et consistera en six membres et un membre associé :

— Les 3 parlements nationaux chargés d'accueillir la précédente, l'actuelle et la prochaine Conférence des Présidents d'Union européenne

— Les 2 parlements nationaux impliqués dans la fonction de Support Central (rotation)

— L'ECPRD/Parlement européen

— La COSAC comme membre associé

— Le président choisi par le Conseil

3. Le sous-groupe technique sera remplacé par une fonction de Support Central chargée de faire fonctionner le système (questions éditoriales et techniques). Il est nommé par, et responsable devant, le Conseil. Il se présentera comme suit :

— Un petit groupe de représentants officiels des Parlements nationaux et de l'EP/ECPRD

— Responsabilité collective, mais à chaque membre peuvent être attribuées des missions spécifiques

— Un président désigné par le Conseil

— Les membres peuvent agir à partir de leur résidence habituelle ou à partir de Bruxelles, mais des réunions et des prises de contact auront lieu régulièrement

— Renouvellement partiel par système de rotation

4. Le Correspondant IPEX est chargé d'assurer la liaison entre le Parlement/la Chambre et l'IPEX.

— Nommé par chaque Parlement/Chambre

— Chaque Parlement/Chambre décidera comment organiser ses propres contributions au système IPEX.

ANNEXE 6**Contribution adoptée par la XXXIII^e COSAC
(Luxembourg, les 17 et 18 mai 2005)**

La COSAC

1. Salue les progrès réalisés au niveau de la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe et réitère son appel lancé lors de la XXXII^e COSAC aux parlements des États membres qui n'ont pas encore finalisé la procédure de ratification ainsi qu'aux citoyens à adopter le Traité;

Invite en outre les parlements à ne pas ménager leurs efforts pour informer les citoyens d'une manière objective sur le contenu et les enjeux de la Constitution.

2. Note que le projet-pilote concernant le troisième paquet ferroviaire pour tester le mécanisme d'alerte précoce a été suivi par une majorité de parlements nationaux et a conclu que cela a été une expérience utile;

Considère que, malgré les dispositions du Traité sur la subsidiarité et la proportionnalité déjà en vigueur, notamment le Protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité annexé au Traité sur l'Union européenne (TUE), les justifications relatives à la subsidiarité et la proportionnalité avancées par la Commission pour les quatre projets d'actes législatifs examinés dans le projet-pilote étaient insuffisantes. La COSAC fait appel à la Commission de produire à l'avenir des arguments plus approfondis.

Demande à la Commission de fournir des justifications concernant la subsidiarité et la proportionnalité à l'appui des propositions qu'elle soumet au Parlement européen et au Conseil;

Considère qu'un travail supplémentaire devra être effectué pour mieux distinguer les principes de subsidiarité et de proportionnalité;

Note que les parlements nationaux devraient trouver un accord en coopération commune en vue de rendre plus efficace le mécanisme d'alerte précoce de la subsidiarité;

Entreprend d'effectuer un second projet-pilote sur un projet d'acte législatif de la Commission qui est publié dans toutes les langues officielles de l'UE des 25, en vue de faciliter un échange de vues plus efficace entre les parlements nationaux dans le domaine du système d'alerte précoce de la subsidiarité;

Invite la présidence du Royaume-Uni à proposer et un sujet et un agenda pour le deuxième projet-pilote;

Dans le contexte du mécanisme d'alerte précoce prévu par le Traité constitutionnel, (la COSAC) a marqué son accord avec le fait que la période des six semaines à disposition des parlements nationaux pour effectuer le contrôle de la subsidiarité devra débiter au moment où le projet d'acte législatif en question a été traduit dans toutes les langues officielles de l'UE-25.

3. Constate les progrès réalisés au niveau d'IPEX avec le soutien continu du Parlement européen et attend le lancement du site Internet IPEX en automne 2005, qui établira une plate-forme pour l'échange d'informations entre les parlements de l'Union européenne dans toutes les matières de l'UE y compris le contrôle de la subsidiarité;

Lance un appel à tous les parlements nationaux à décider de fournir des informations et de participer activement à l'échange d'informations;

Salue l'intention de la Commission européenne de jouer un rôle actif en tant que « facilitateur » de l'échange électronique d'informations sur l'UE entre les parlements nationaux, en recourant plus particulièrement au réseau IPEX;

4. Se félicite de la volonté de la Commission européenne de renforcer la coopération avec les parlements nationaux telle qu'exprimée par le Président et la Vice-Présidente de la Commission dans leur lettre aux Présidents des parlements (du 21 avril 2005);

S'attend à ce que les relations entre les parlements nationaux et la Commission européenne devraient déboucher sur des résultats tangibles et non pas se limiter à de simples discours et déclarations;

Approuve tout particulièrement la volonté de Mme Margot Wallström de visiter tous les parlements nationaux des États membres, dans la mesure du possible encore en 2005;

Une invitation pourrait être adressée à Mme Wallström sur base de l'article 4.3. du règlement, en fonction du programme.

5. Salue le rapport sur la « Gestion et contrôle des finances de l'UE » présenté par la délégation néerlandaise et prend note des recommandations en vue d'atteindre une gestion des budgets par des mesures de renforcement de confiance, et améliorer les systèmes de contrôle, pour mieux « communiquer l'Europe » à nos concitoyens et une coopération renforcée entre les parlements nationaux concernant le contrôle et l'exécution du budget général de l'UE. La COSAC devra revenir à ce sujet et invitera le président de la Cour des Comptes européenne pour une discussion plus approfondie.

Recommande vivement une coopération interparlementaire plus étroite au sein de l'Union européenne en vue de renforcer le contrôle démocratique des dépenses de l'Union européenne;

6. Prend acte que la plupart des parlements nationaux recourent aux procédures ordinaires de contrôle parlementaire des dossiers européens quant aux mesures prises au niveau de l'espace de liberté, de sécurité et de justice;

Recommande aux parlements nationaux d'être sur leur garde que la Commission européenne ne propose pas de législation qui devrait être élaborée au niveau national;

Fait appel aux parlements de l'UE à contrôler le plan d'action pour la liberté, la sécurité et la justice présenté par la Commission européenne le 10 mai 2005 en respectant les règlements internes et le programme de travail;

Fait appel aux parlements nationaux à prendre une décision sur la manière de contrôler Europol et Eurojust;

Fait appel aux parlements nationaux de renforcer la coopération au niveau du contrôle d'Europol et d'Eurojust;

Fait appel au secrétariat de la COSAC de présenter un calendrier en vue de contrôler Europol et Eurojust dans les parlements nationaux.

7. Salue la révision à mi-chemin de la stratégie de Lisbonne et reconnaît le besoin de recentrer les priorités sur la croissance et l'emploi tout comme la cohésion sociale et le développement environnemental durable;

Note également avec satisfaction que le Conseil européen reconnaît l'importance de l'utilisation efficace des énergies comme facteur de compétitivité et de développement durable;

Salue la nouvelle procédure mise en place pour assurer le suivi de la stratégie de Lisbonne, à savoir les rapports stratégiques de la Commission européenne, les lignes directrices intégrées adoptées par le Conseil européen — les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE) —, les programmes nationaux de réforme à élaborer par les États membres et le programme communautaire de Lisbonne à présenter par la Commission européenne;

Salue la première rencontre parlementaire sur la stratégie de Lisbonne en mars 2005 entre les parlements nationaux et le Parlement européen. La réunion a souligné l'importance de développer et de renforcer la dimension parlementaire au sein de l'Union européenne.

8. Salue les conclusions de la présidence de la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne tenue à Budapest en mai 2005 et propose que « le programme législatif annuel et de travail » de la Commission européenne devrait être discuté par les parlements nationaux et le Parlement européen.

Lance un appel à la Commission européenne à présenter toutes les versions linguistiques du programme de travail en même temps;

Demande au secrétariat de la COSAC de rédiger un rapport sur les progrès réalisés par les parlements nationaux relatifs à la « Déclaration en vue d'augmenter la prise de conscience européenne au niveau national » pour informer tout débat à ce sujet lors d'une réunion ordinaire future;

9. Prend note d'une lettre des délégations polonaise, lettone, lituanienne et estonienne exprimant des inquiétudes sur la détérioration des développements politiques en Biélorussie et soutenant les aspirations de la nation biélorusse à réaliser ses idéaux démocratiques.

Reconnaît que le fait d'assurer un accès libre à une information fiable et objective pour la société biélorusse est de la plus haute importance.

10. Dans le contexte d'une proposition d'inviter l'Ukraine en tant qu'invitée spéciale, il a été décidé de discuter sur l'interprétation de l'article 4.3. du règlement au cours de la réunion de la COSAC organisée sous présidence britannique;

11. Remercie le secrétariat pour son troisième rapport bisannuel consacré aux procédures et aux pratiques développées par les parlements nationaux en vue du contrôle parlementaire des dossiers européens;

Estime que le rapport constitue une source d'informations intéressante permettant de comparer utilement les différents systèmes de contrôle;

12. Rappelle que la XXX^e COSAC a retenu que deux ans après le début de l'activité opérationnelle du secrétariat, la COSAC fera une évaluation sur son fonctionnement;

Invite par conséquent la présidence du Royaume-Uni à évaluer le fonctionnement du secrétariat et à mettre le dossier à l'ordre du jour de la XXXIV^e COSAC.

13. Salue la signature du Traité d'adhésion avec la Bulgarie et la Roumaine en date du 25 avril 2005 à Luxembourg et exprime l'espoir que les deux pays continuent leur processus de réformes internes;

Invite les parlements nationaux à soutenir la ratification du Traité.

**Contribution adopted by the XXXIII COSAC
(Luxembourg, 17th and 18th May 2005)**

COSAC

1. Welcomes the progress realized in the ratification of the Treaty establishing a Constitution for Europe and reiterates its appeal launched during the XXXII COSAC to parliaments of Member States which have not yet finalized the ratification procedure, as well as to citizens, to endorse the Treaty;

Also invites parliaments to spare no effort in informing citizens objectively on the content of the Constitution and what is at stake;

2. Notes that the pilot-project on the third railway package to test the subsidiarity early warning mechanism was followed by the majority of national parliaments and concludes that it was a useful experiment;

Considers that, despite the Treaty provisions on subsidiarity and proportionality already in force, such as the «Protocol on the application of the principles of subsidiarity and proportionality» attached to the Treaty on European Union (TEU), the justifications regarding subsidiarity and proportionality put forward by the Commission in the four legislative proposals examined in the pilot-project were insufficient. COSAC calls on the Commission to produce more in-depth arguments in future;

Asks the Commission to provide justifications concerning subsidiarity and proportionality to support proposals that it submits to the European Parliament and the Council;

Considers that further work should be done to clarify the distinction between the principles of subsidiarity and proportionality;

Notes that national parliaments should agree in common cooperation to make the subsidiarity early warning mechanism to work efficiently;

Undertakes to carry out a second pilot-project on a Commission draft legislative act that is published in all the official languages of the EU-25, to facilitate a more efficient exchange of views between national parliaments within the subsidiarity early warning mechanism;

Invites the UK Presidency to propose a subject and timetable for the second pilot-project;

Agreed that in the context of the early warning mechanism provided for in the constitutional Treaty, the six week period available to national parliaments for subsidiarity control should start when the particular draft legislative act has been translated into every official language of the EU-25;

3. Notes the progress realised with the continuous support of the European Parliament by IPEX and looks forward to the launching of the IPEX website in autumn 2005, which will provide a platform for the exchange of information among the EU Parliaments in all the EU matters including the subsidiarity check;

Calls on national parliaments to decide to forward information and participate actively in the information exchange;

Welcomes the European Commission's intention to play an active role as a « facilitator » of the electronic EU information exchange among national parliaments using in particular the IPEX network;

4. Welcomes the European Commission's intention to strengthen cooperation with national parliaments as expressed by the President and Vice-President of the Commission in their letter to the Speakers (from 21 April 2005);

Expects that relations between national parliaments and the European Commission should bring tangible results and not be limited to mere speeches and declarations;

Particularly approves of Mrs Margot Wallström's intention to visit all national parliaments of the Member States, if possible in 2005;

An invitation to Mrs Wallström under article 4.3. of the rules of procedure could be extended to her depending on the agenda.

5. Welcomes the report presented by the Dutch delegation about « Management and control of the EU-finance » and takes note of the recommendations in order to achieve confidence-building budget management, and improve the control systems, for better « communicating Europe » to our citizens and a closer cooperation between the parliaments concerning scrutiny and implementation of the general budget of the EU. COSAC shall return to this issue and will invite the President of the Court of Auditors for further discussion;

Urges a much closer interparliamentary cooperation within the EU in order to strengthen the democratic control of the EU expenditure;

6. Notes that most national parliaments use common procedures to control measures taken in the area of freedom, security and justice;

Advises national Parliaments to be alert that the European Commission does not take it upon itself to propose legislation that should be undertaken at the national level;

Calls upon the EU Parliaments to scrutinize the Action Plan for freedom, security and justice presented by the European Commission on 10 May 2005 following their internal procedures and work programme;

Calls on national parliaments to decide how to scrutinise Europol and Eurojust;

Calls on national parliaments for more cooperation in scrutinising Europol and Eurojust;

Calls upon the COSAC secretariat to present a timetable to scrutinise Europol and Eurojust in the national parliaments.

7. Welcomes the mid-term review of the Lisbon Strategy and acknowledges the necessity of refocusing priorities to growth and employment as well as social cohesion and environmental sustainability;

Also notes with satisfaction that the European Council recognizes the importance of an efficient use of energies as a factor of competitiveness and sustainable development;

Welcomes the new procedure established to ensure the follow up of the Lisbon Strategy, namely strategic reports of the European Commission, integrated guidelines adopted by the European Council — broad economic policy guidelines (BEPGs) and employment guidelines (EGs) — national reform programmes to be established by Member States and the »Community Lisbon programme« to be presented by the European Commission;

Welcomes the first joint parliamentary meeting in March 2005 between national parliaments and the European Parliament on the Lisbon Strategy. The meeting has stressed the importance of developing and strengthening the parliamentary dimension in the European Union.

8. Welcomes the conclusions of the Presidency of the Conference of Speakers of EU Parliaments in Budapest in May 2005 and proposes that the »annual legislative and work programme« of the European Commission should be discussed by national parliaments and the European Parliament;

Appeals to the European Commission to present all language versions of the work programme at the same time;

Asks the COSAC secretariat to report on the progress made in national parliaments with regard to the »Declaration on national parliaments to raise national European awareness«, so as to inform any debate on this matter in a future plenary;

9. Takes note of a letter of the Polish, Latvian, Lithuanian and Estonian delegations expressing concerns about the deteriorating political developments in Belarus and supporting the aspirations of the Belarusian nation to realize its democratic ideals;

Acknowledges that securing free access to reliable and objective information for the Belarussian society is of the utmost importance.

10. In the context of a proposal to invite Ukraine as a special guest, it was decided to discuss the interpretation of article 4.3. of the rules of procedure at the COSAC meeting during UK Presidency;

11. Thanks the secretariat for the third biannual report on procedures and practices developed by national parliaments relevant to parliamentary scrutiny;

Considers that the report is an interesting source of information allowing a useful comparison of the different scrutiny systems;

12. Recalls that the XXX COSAC decided that two years after the secretariat became operational, COSAC should assess its functioning;

Consequently invites the UK-presidency to evaluate the functioning of the secretariat and to put the item on the agenda of the XXXIVth COSAC.

13. Welcomes the signing of the Treaty of accession with Bulgaria and Romania on the 25th April 2005 in Luxembourg and expresses its hope that the two countries continue their process of internal reforms;

Invites the national parliaments to support the ratification of this Treaty.

ANNEXE 7**Réunion des présidents des délégations auprès de la COSAC
Luxembourg, le 9 février 2005**

Le Président de la Chambre, M. Herman De Croo, a participé le mercredi 9 février 2005, en sa qualité de président du Comité d'avis fédéral chargé de Questions européennes, à la réunion des présidents des délégations auprès de la COSAC (conférence des organes spécialisés en affaires européennes). M. Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a présenté les priorités de la présidence luxembourgeoise qui s'articulent autour de trois dossiers importants :

1. La stratégie de Lisbonne

L'examen à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne dont les résultats actuels sont plutôt mitigés. Il s'agit de faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde à l'horizon 2010. L'UE doit faire face à une concurrence internationale accrue ainsi qu'à un taux de chômage trop élevé (9 % en moyenne). Le taux de croissance trop faible qui règne au sein de l'UE est un obstacle au financement des différents systèmes de protection sociale. Le vieillissement très rapide de la population européenne constitue également un problème. Il importe de prendre des mesures permettant d'assurer une croissance forte tout en maintenant un modèle social européen élevé et en favorisant le développement durable.

La faible gouvernance du processus de Lisbonne constitue également un handicap. La méthode utilisée, à savoir la coordination ouverte, a montré ses faiblesses. Le « benchmarking » ou étalonnage comparatif n'est pas suffisant. Les États membres se contrôlent et se critiquent mais les résultats ne suivent pas. Si la Commission européenne et le Conseil européen ont un rôle important à jouer dans le processus de Lisbonne, il convient d'agir davantage au niveau national. Les grandes réformes proposées par la Stratégie de Lisbonne doivent être transposées en des décisions prises au plan national. Tous les acteurs nationaux (parlements, gouvernements, partenaires sociaux, opinion publique) doivent prendre conscience de la nécessité de s'impliquer d'avantage dans le processus de Lisbonne.

2. La réforme du pacte de stabilité

Il y a un lien entre le pacte et la Stratégie de Lisbonne. Il s'agit du cadre budgétaire ou macro-économique au sein duquel doit évoluer l'UE. À la suite des discussions avec deux grands États membres (l'Allemagne et la France) sur l'interprétation de ce pacte notamment en ce qui concerne la procédure pour déficit excessif, il convient de lui redonner une nouvelle crédibilité et d'examiner les problèmes qu'il peut poser. Cette procédure est déclenchée si un État membre dépasse le critère du déficit public fixé à 3 % du PIB. Conçu avant l'introduction de l'euro, certains reprochent à ce pacte une trop grande rigidité, un certain déphasage par rapport à l'évolution conjoncturelle, cyclique de l'économie. Il convient de s'interroger sur la « qualité » de la dépense publique car certaines dépenses publiques ne le sont pas réellement. Quelles sont les raisons d'un déficit excessif de certains États membres ? Il y a, certes, un besoin évident de renforcer les dépenses publiques dans la recherche et l'éducation, par exemple. Certains États membres ont souhaité exclure du pacte certaines dépenses (dépenses militaires ou dépenses en matière d'infrastructure, par exemple). Le premier ministre, Jean-Claude Juncker y est opposé. L'on finirait par un budget qui ne prendrait plus en compte que le salaire

BIJLAGE 7**Vergadering van de voorzitters van de COSAC-delegaties
Luxemburg, 9 februari 2005**

Op woensdag 9 februari 2005 nam Kamervoorzitter Herman De Croo in zijn hoedanigheid van voorzitter van het Federaal Adviescomité voor Europese Aangelegenheden deel aan de vergadering van de voorzitters van de COSAC-delegaties (Conferentie van in communautaire aangelegenheden gespecialiseerde organen). De heer Nicolas Schmit, minister belast met Buitenlandse Zaken en Immigratie, lichtte de prioriteiten van het Luxemburgse voorzitterschap toe, die op drie belangrijke dossiers zijn gericht :

1. De Strategie van Lissabon

Halfweg de tenuitvoerlegging van de Strategie van Lissabon zijn de resultaten niet onverdeeld positief. Tegen 2010 moet de EU tot de meest competitieve kenniseconomie ter wereld worden uitgebouwd. Zij moet echter de steeds toenemende concurrentie op de internationale markt het hoofd bieden en gaat gebukt onder een te hoge werkloosheidsgraad (gemiddeld 9 %). Daarnaast wordt de financiering van de diverse systemen voor sociale bescherming belemmerd door een te zwakke groei. Ook de erg snelle vergrijzing van de Europese bevolking doet problemen rijzen. Maatregelen zijn dan ook vereist om tegelijkertijd een sterke groei tot stand te brengen, een hoogstaand Europees maatschappijmodel te vrijwaren en de duurzame ontwikkeling te bevorderen.

Een ander struikelblok is het weinig doortastende beheer van het proces van Lissabon. De gebruikte methode van de open coördinatie is niet waterdicht. De zogenaamde « benchmarking » — het meten en vergelijken van prestaties — volstaat niet. De lidstaten mogen dan wel toezicht op elkaar houden en onderling kritiek geven, de resultaten laten op zich wachten. Al spelen de Europese Commissie en de Europese Raad een belangrijke rol in het proces van Lissabon, toch moet vooral op nationaal niveau worden ingegrepen. De grote hervormingen die in de Strategie van Lissabon naar voren worden gebracht, moeten in beslissingen op nationaal vlak worden omgezet. Alle nationale actoren (parlementen, regeringen, sociale partners, publieke opinie) moeten zich van hun noodzakelijke betrokkenheid bij het proces van Lissabon bewust worden.

2. De hervorming van het stabiliteitspact

Er bestaat een verband tussen het pact en de Strategie van Lissabon. In het pact werd immers een macro-economisch begrotingskader vastgelegd waarbinnen de EU moet groeien. Na besprekingen met twee grote lidstaten (Duitsland en Frankrijk) over de interpretatie van het pact en meer bepaald de procedure in geval van buitensporige tekorten, moeten wij het pact opnieuw geloofwaardig maken en de problemen die het kan veroorzaken, onderzoeken. Voornoemde procedure wordt opgestart indien de overheidsschuld in een lidstaat meer dan de vooropgestelde 3 % van het BBP bedraagt. Sommigen oordelen dat het pact, dat vóór de invoering van de euro werd uitgedacht, al te streng is en in onvoldoende mate aansluit op de conjuncturele, cyclische ontwikkeling van de economie wordt achterhaald. Men moet zich inderdaad afvragen of alle zogenaamde overheidsuitgaven wel als dusdanig kunnen worden aangemerkt. Waarom kampen sommige lidstaten met buitensporige tekorten ? Het spreekt voor zich dat de overheden hun investeringen in bepaalde sectoren, zoals onderzoek en onderwijs, moeten opdrijven. Sommige lidstaten wilden bepaalde uitgaven, bijvoorbeeld voor infrastructuur en militaire doeleinden, uit het pact weglaten. eerste minister Jean-Claude

des fonctionnaires. La crédibilité du pacte est importante. L'objectif des négociations en cours est d'aboutir à un accord — si possible au Conseil européen de mars 2005 — sinon l'on érodera de plus en plus la crédibilité du pacte de stabilité et de croissance.

3. Les perspectives financières 2007-2013

Il y a également un lien avec la Stratégie de Lisbonne. La Commission a placé ses propositions dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne. L'objectif est de renforcer l'économie européenne selon les objectifs fixés à Lisbonne. Alors que la Commission propose 1,14 % du Revenu National Brut de l'Union, un groupe de pays proposent 1 %. L'on n'a pas encore beaucoup progressé dans ces négociations. Il conviendrait d'aboutir à un accord en juin 2005. Dans le cas contraire, cet accord pourrait être retardé de 6 mois, voire d'un an étant donné le calendrier politique dans certains États membres (élections législatives, référendums, ...). Il faut éviter de se retrouver en 2007 sans perspectives financières pour l'Union européenne, ce qui retarderait la mise en œuvre de certaines politiques comme, par exemple, le 7^e programme-cadre de recherche. En ce qui concerne la politique de cohésion, celle-ci serait également retardée d'un an, voire davantage car l'élaboration des programmes en la matière, avec les États membres et les Régions, nécessite au minimum un an. Les procédures de ratification de la Constitution européenne et les débats en la matière ne devraient pas constituer un frein à l'adoption des perspectives financières.

En ce qui concerne la politique d'asile et d'immigration, le ministre Schmit fait observer qu'il s'agit d'un sujet très sensible dans tous les États membres de l'Union européenne. L'Espagne a décidé récemment de régulariser un grand nombre d'immigrés illégaux. Il s'agit, en quelque sorte, d'un moyen de défense qui permet à un État d'intégrer sur son territoire des personnes qui travaillent dans l'illégalité et qui sont surexploitées sans aucune protection sociale, dans un marché du travail « au noir ». Il est clair que ces personnes ne seraient pas présentes sur le territoire européen si l'Union européenne n'avait pas besoin de cette main-d'œuvre issue de l'immigration illégale. Cette décision de l'Espagne, comme celles qui ont déjà été prises par d'autres États membres, n'a pas été adoptée dans un cadre européen. Or, il s'agit là, pour l'Union européenne, de questions d'intérêt commun (cf. le principe de la libre circulation). La réponse européenne, en matière d'asile et d'immigration, est pour l'heure inadaptée et insuffisante. La secrétaire d'État espagnole à l'Immigration a d'ailleurs souligné que l'Espagne n'a pas pu se référer à un cadre européen parce qu'il n'existe pas encore. Ce sera le cas lorsque la Constitution sera adoptée. Le projet de traité constitutionnel stipule, en effet, en son article III-267 que l'immigration fait désormais l'objet d'une politique commune au niveau de l'Union, qui comprendra trois volets : une gestion efficace des flux migratoires, un traitement équitable des ressortissants des pays tiers en séjour régulier dans les États membres, et une lutte renforcée contre l'immigration illégale. Le programme de La Haye constitue déjà une bonne base car il offre une perspective réaliste pour les six ans à venir. L'on pourra désormais décider à la majorité qualifiée. L'unanimité a été jusqu'à présent un élément de blocage. Le programme de La Haye couvre toutes les facettes de l'immigration, tant les demandes d'asile que la problématique des réfugiés économiques, deux aspects qui s'entremêlent bien souvent. En effet, dans beaucoup de pays de l'UE, nombre de réfugiés économiques sont également demandeurs d'asile. Cela leur permet de séjourner plus longtemps sur le territoire européen dans l'espoir d'être régularisés. Une meilleure connaissance des flux migratoires s'impose afin de cerner plus précisément les différentes facettes de l'immigration. Il

Juncker is ertegen gekant. Uiteindelijk zou bij het opstellen van de begroting alleen nog met de lonen van de ambtenaren rekening worden gehouden. De geloofwaardigheid van het pact is belangrijk. Het doel van de lopende onderhandelingen is tot een akkoord te komen, indien mogelijk tijdens de bijeenkomst van de Europese Raad in maart 2005. Zo niet wordt de geloofwaardigheid van het stabiliteits- en groeipact steeds verder uitgesteld.

3. De financiële vooruitzichten 2007-2013

Ook hier is het verband met de Strategie van Lissabon duidelijk. De Commissie heeft haar voorstellen op de Strategie van Lissabon afgestemd. Het doel bestaat erin de Europese economie aan de hand van de doelstellingen van Lissabon te versterken. De Commissie stelt evenwel 1,14 % van het Bruto Nationaal Inkomen van de Unie voor, terwijl een groep landen voor slechts 1 % pleit. Al zijn die onderhandelingen nog niet zo ver gevorderd, toch zou tegen juni 2005 een akkoord moeten worden bereikt. Zo niet zou de achterstand door de politieke agenda van sommige lidstaten (parlementsverkiezingen, referenda, ...) tot zes maanden en zelfs één jaar kunnen oplopen. Wij moeten voorkomen dat de Europese Unie in 2007 geen financiële vooruitzichten meer heeft, waardoor de toepassing van sommige beleidslijnen, zoals het zevende kaderprogramma voor onderzoek, vertraging zou oplopen. Ook het cohesiebeleid zou met minstens één jaar worden uitgesteld, omdat de ontwikkeling van de programma's ter zake in samenwerking met de lidstaten en de Regio's minstens zoveel tijd in beslag neemt. De procedures voor de bekrachtiging van de Europese Grondwet en de besprekingen daarrond zouden de goedkeuring van de financiële vooruitzichten niet in de weg mogen staan.

Wat het asiel- en immigratiebeleid betreft, merkte minister Schmit op dat het onderwerp in alle Europese lidstaten erg gevoelig ligt. Spanje besliste onlangs een groot aantal illegalen te regulariseren. In zekere zin is zo'n maatregel een verdedigingsmiddel, omdat een lidstaat op die manier personen op zijn grondgebied kan toelaten die in de onwettigheid zijn beland en zonder enige sociale bescherming op een zwarte arbeidsmarkt worden uitgebuit. Het spreekt voor zich dat die illegale immigranten niet op het Europese grondgebied aanwezig zouden zijn indien de EU aan dergelijke arbeidskrachten geen behoefte had. Net als eerdere beslissingen van andere lidstaten werd de Spaanse maatregel niet op Europees niveau bekrachtigd. Voor de Europese Unie is dit vraagstuk echter van algemeen belang. Tot op heden is het Europese antwoord op de stroom van asielzoekers en immigranten onaangepast en ontoereikend gebleken. De Spaanse staatssecretaris voor Immigratie onderstreepte trouwens dat Spanje zich niet op een Europese regelgeving heeft kunnen beroepen omdat die gewoon nog niet bestaat. Dat zal pas het geval zijn wanneer de Grondwet wordt aangenomen. Artikel III-267 van het ontwerp van grondwettelijk verdrag bepaalt immers dat de Unie voortaan een gemeenschappelijk immigratiebeleid zal voeren, dat op drie pijlers steunt : een doeltreffend beheer van de migratiestromen, een billijke behandeling van de ingezetenen van derde landen die legaal in de Unie verblijven en een versterkte strijd tegen de illegale immigratie. Het programma van Den Haag vormt reeds een goede basis omdat het voor de komende zes jaar realistische vooruitzichten biedt. Waar besprekingen tot op heden door de verplichte eenparigheid van stemmen vastliepen, wordt voortaan met gekwalificeerde meerderheid beslist. In het programma van Den Haag komen alle aspecten van de immigratie aan bod, zowel de asielaanvragen als de economische vluchtelingen, twee vraagstukken die vaak hand in hand gaan. In heel wat Europese landen zijn veel economische vluchtelingen immers ook asielzoekers. In de hoop geregulariseerd te worden, trachten zij zo langer op het Europese grondgebied te verblijven. Als wij een beter zicht op de diverse facetten van de immigratie willen krijgen, moeten wij meer kennis ter zake verwerven. Op Europees niveau

conviendrait de créer, à un niveau européen, un cadre permettant un échange d'informations en la matière.

Afin de mettre fin au phénomène de l'«asylum shopping», il conviendrait de mettre sur pied un régime d'asile commun, pour 2010 avec des décisions prises à la majorité qualifiée. La dimension extérieure de la politique d'asile et d'immigration est également importante. Une réunion s'est récemment tenue à Luxembourg afin d'examiner comment mieux travailler avec les pays de transit et le Haut Commissariat pour les Réfugiés. Des progrès entre l'Espagne et le Maroc ont été enregistrés. Tant dans le cadre du processus Euromed que dans celui de la politique de voisinage de l'UE, la politique d'immigration doit occuper une place importante dans un esprit de coopération. Il convient de ne pas négliger la criminalisation de l'immigration clandestine et de lutter contre les réseaux de trafic d'êtres humains. Enfin, un meilleur agencement des liens entre la politique d'immigration et la politique en matière de coopération au développement s'impose et notamment en ce qui concerne l'Afrique.

Le Président De Croo a mis l'accent sur les liens qu'il convient de nouer entre la politique européenne de coopération et les politiques en matière d'immigration notamment avec les pays d'où proviennent les réfugiés économiques. Plusieurs pays auront à se prononcer par voie de référendum sur le projet de Constitution européenne. La problématique de l'asile et de l'immigration pourrait être soulevée par l'opinion publique et avoir un impact sur ces référendums. Toute politique commune en matière d'immigration devrait avoir pour objectif premier de stabiliser les immigrés potentiels dans leur pays d'origine.

Mme Margot Wallström, Vice-Présidente de la Commission européenne en charge des relations avec les parlements nationaux, a présenté un résumé des objectifs stratégiques adoptés par la Commission européenne, à la fin janvier 2005 et qui s'intitulent : «Europe 2010 : un partenariat pour le renouveau de l'Europe». Ces objectifs stratégiques s'articulent autour de trois objectifs principaux : prospérité, sécurité et solidarité. Mme Wallström a ensuite présenté les objectifs à court et à long termes qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre des relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux de l'UE. Parmi ceux-ci, l'on peut distinguer un rapport d'information annuel sur les relations de la Commission avec les parlements nationaux de l'UE, la volonté de permettre à toutes les commissions des parlements nationaux de l'UE de faire appel à chaque commissaire européen ou à des fonctionnaires de la Commission dans le cadre de leurs travaux en matière européenne, la publication d'une «newsletter» réalisée par l'administration de la Commission et distribuée aux parlements nationaux, mettant en lumière les activités de la Commission concernant les parlements nationaux qui pourront également y faire publier une information ciblée, la désignation au sein du Secrétariat Général de la Commission d'une personne de contact chargée d'examiner directement les requêtes émanant des parlements nationaux ou encore l'organisation par la Commission de réunions d'information destinées aux fonctionnaires des parlements nationaux sur des sujets bien précis ...

M. Hubert Haenel, Président de la délégation pour l'UE du Sénat français a présenté le projet-pilote relatif à la subsidiarité qui sera mis en œuvre au sein de chaque parlement national de l'UE. Ce projet débutera le 1^{er} mars 2005 et portera sur le troisième paquet ferroviaire. Il s'agit d'une série de directives visant à libéraliser le trafic voyageurs au sein de l'UE.

Durant 6 semaines, chaque parlement national examinera ces textes et donnera son avis quant au respect du principe de subsidiarité. Il s'agira, en fait, d'appliquer anticipativement, dans le cadre d'un exercice «à blanc», les dispositions figurant dans le protocole sur la subsidiarité annexé au projet de Traité constitutionnel de l'UE. L'objectif de ce test est d'échanger les meilleures pratiques entre parlements nationaux lors de la plénière de la

moet dan ook een wetgevend initiatief worden genomen om de gegevensuitwisseling te bevorderen.

Om het «asielshoppen» tegen te gaan, moet tegen 2010 een gemeenschappelijk asielbeleid op poten worden gezet, waarbij met gekwalificeerde meerderheid kan worden beslist. Ook het externe aspect van het asiel- en immigratiebeleid heeft zijn belang. Onlangs vond in Luxemburg een vergadering plaats waar werd nagegaan hoe de samenwerking met de transitlanden en het Hoog Commissariaat voor de Vluchtelingen kan worden verbeterd. Spanje en Marokko boekten er enige vooruitgang. Het immigratiebeleid moet, in een geest van samenwerking, zowel inzake het Euromed-proces als het Europese nabuurschapsbeleid, een sleutelrol spelen. De criminalisering van de clandestiene immigratie mag niet worden onderschat en de strijd tegen de netwerken van mensenhandel moet onverdroten worden voortgezet. Ten slotte moeten het immigratiebeleid en het beleid inzake ontwikkelings-samenwerking beter op elkaar worden afgestemd, met name wat Afrika betreft.

Voorzitter De Croo onderstreepte dat een koppeling tussen het Europese samenwerkings- en immigratiebeleid moet worden gemaakt, meer bepaald ten aanzien van de landen waaruit de economische vluchtelingen afkomstig zijn. Verscheidene landen zullen zich via een referendum over het ontwerp van Europese Grondwet uitspreken. Indien de publieke opinie zich al te zeer door het asiel- en immigratievraagstuk laat leiden, kan dit een weerslag op die referenda hebben. Het gemeenschappelijke immigratiebeleid zou er eerst en vooral voor moeten zorgen dat potentiële immigranten geen reden meer hebben om hun thuisland te verlaten.

Mevrouw Margot Wallström, vice-voorzitter van de Europese Commissie belast met de betrekkingen met de nationale parlementen, gaf een overzicht van de strategische doelstellingen die de Europese Commissie eind januari 2005 goedkeurde, onder de titel «Europa 2010 : een partnerschap voor de Europese hernieuwing». Die strategische doelstellingen zijn op drie belangrijke punten gericht : welvaart, veiligheid en solidariteit. Vervolgens lichtte mevrouw Wallström de doelstellingen toe die zij op korte en lange termijn in het kader van haar bevoegdheid wenst te bereiken : een jaarlijks informatieverlag over de betrekkingen tussen de Europese Commissie en de nationale parlementen, de mogelijkheid voor alle nationale parlementaire commissies om in het kader van Europese aangelegenheden een beroep te doen op alle Europese commissarissen of op ambtenaren van de Commissie, de verdeling van een «newsletter» aan de nationale parlementen door de administratie van de Commissie, waarin de activiteiten van de Commissie ten aanzien van de nationale parlementen zouden verschijnen en deze laatste gerichte informatie zouden kunnen publiceren, de aanstelling bij het Secretariaat-Generaal van de Commissie van een contactpersoon die de vragen van de nationale parlementen rechtstreeks zou behandelen, of nog de organisatie van informatievergaderingen over welbepaalde onderwerpen voor de ambtenaren van de nationale parlementen door de Commissie ...

De heer Hubert Haenel, delegatievoorzitter van de Franse Senaat, stelde het proefproject inzake de subsidiariteit voor dat in elk van de nationale parlementen zal worden gelanceerd. Dit project, dat op het derde spoorpakket betrekking heeft, gaat op 1 maart 2005 van start. Het omvat een aantal richtlijnen die ertoe strekken het personenvervoer binnen de EU vrij te maken.

Gedurende zes weken zullen de nationale parlementen de teksten bestuderen, waarna zij zich over het naleven van het subsidiariteitsbeginsel zullen uitspreken. Zo wil men op voorhand, in het kader van een proefproject, de bepalingen toepassen die in het subsidiariteitsprotocol bij het ontwerp van grondwettelijk verdrag voor de EU zijn opgenomen. De bedoeling van dit proefproject is tijdens de plenaire vergadering van de COSAC, die

COSAC qui aura lieu le mardi 17 et le mercredi 18 mai 2005 à Luxembourg.

Enfin, il convient de souligner que la Troïka de la COSAC n'est pas favorable, à ce stade, à l'octroi du statut d'observateur demandé par le Parlement ukrainien. Toutefois, le Secrétariat de la COSAC a été chargé d'examiner les modalités permettant d'associer plus étroitement le Parlement ukrainien aux travaux de la COSAC.

op dinsdag 17 en woensdag 18 mei 2005 in Luxemburg plaatsvindt, de beste praktijken tussen de nationale parlementen uit te wisselen.

Ten slotte moet worden benadrukt dat de trojka van de COSAC op dit ogenblik geen voorstander is van het toekennen van het statuut van waarnemer aan het Oekraïense parlement. Het Secretariaat van de COSAC werd evenwel gelast te onderzoeken onder welke voorwaarden het Oekraïense parlement nauwer bij de werkzaamheden van de COSAC kan worden betrokken.